

4E08-4

Aucun officier de l'ancien régime.

Les gardes françaises. — Languin dit dès les premières pages de ses mémoires : "On me fit entrer à douze ans dans le régiment des gardes, dont le Roi me promit la survivance, et je fus à cet âge que j'étais destiné à une fortune immense et à la plus belle place du royaume..." Voici ce que cela veut dire.

Le régiment des gardes françaises formait avec celui des gardes suisses l'infanterie de la maison du Roi. C'était le premier corps de l'armée. Il était le premier par le luxe des uniformes, par son effectif (car il comptait 6 bataillons alors que les autres régiments n'en avaient que deux), par la composition surtout de son corps d'officiers. Tous les hauts grades, y compris les emplois des emplois de capitaine, y étaient occupés, non seulement par des hommes de la première noblesse, mais par des officiers qui avaient par ailleurs un rang hiérarchique très élevé. Ainsi le colonel des gardes était toujours ou un maréchal de France ou au moins un lieutenant général. En 1759 quand Languin entra aux gardes comme enseigne, le colonel du régiment était l'aîné de sa famille, le maréchal du de Siron, son oncle. Je n'ai pas recherché quels étaient à cette date les lieutenants-colonels et capitaines. Mais je sais qu'en 1789, il n'y avait aux gardes françaises pas moins de onze maréchaux de camp (généraux de brigade d'aujourd'hui) qui rempliraient l'office de capitaine. Le service du régiment n'était du reste pas fait par ces grands personnages. Quelques officiers de carrière seulement faisaient la besogne courante. Les capitaines et le colonel ne faisaient qu'un simple service de parade. Les lieutenants et enseignes prenaient seuls la garde des châteaux régulièrement. Commander un tel corps, c'était vraiment "la plus belle place du royaume." Pas de fatigue et on voyait le roi à discrétion.

La survivance promise par le roi, c'était la promesse que, quand le jeune Langens serait en âge convenable, on lui donnerait par parchemin la succession de son oncle le maréchal, le jour où celui-ci quitterait l'emploi. Il ne paraît pas que la promesse ait été autre chose qu'une vaine politesse. Car, plus tard, en 17, quand le roi voulant récompenser Langens de ses services en Corse, offrit au maréchal de lui donner son neveu pour survivancier, le maréchal déclina et l'affaire en resta là. (Mémoires, éd. d'Heilly, p. 62).

Premiers grades. — Langens eut ses premiers grades aux gardes françaises. Dans ce temps là, un officier si bien ne avançait vite. Il était généralement capitaine à 20 ans, quelque fois à 19 ans. Et au delà on avançait plus vite encore. De capitaine on passait colonel. Les grades de commandant et de lieutenant-colonel n'existaient pas. Il y avait, à la vérité, des lieutenants-colonels, mais ces officiers étaient de simples capitaines, de corés temporairement du titre de lieutenant-colonel, qui remplissaient les fonctions de chef de bataillon ou d'escadron. Dans un régiment au complet l'un de ces lieutenant-colonels, le plus ancien généralement, était qualifié major et demandait ou remplaçait le Colonel: il correspondait au lieutenant-colonel d'aujourd'hui. Mais tous ces messieurs n'étaient hiérarchiquement que des capitaines.

Colonel. — Langens devint colonel en 1767. Il le dit lui-même (Mém. p. 223). Il avait vingt ans. C'est en cette qualité qu'il fut employé deux ans plus tard en Corse, où il servit comme "premier aide-major" de M. de Vaux, C. a. S. comme chef d'état-major (Mém. p. 60). Il comptait à cette époque toujours aux gardes françaises, où apparemment il avait le commandement d'une compagnie. Quand il revint de Corse en juin 1769, et que le roi, après lui avoir donné la croix

De J. Louis, propose sans succès au maréchal de Biron, de lui donner Langum pour succéder, Langum ajute : " Je restai dans le régiment des gardes par déférence pour mon père."

Il ne pouvait pas y rester toujours. Il fallait qu'il commandât un régiment pour monter plus haut. A cette époque commander un régiment c'était, comme de nos jours, commander une campagne. C'était là qu'on était censé apprendre son métier. On le mit donc, à quelque temps delà, à la tête de divers régiments successivement de plusieurs autres. (Mém., p. 165, 172-74, 190, 204, 217, 220, 225). Les choses sont assez légèrement indiquées dans ses récits, mais assez pour qu'on puisse voir qu'il aima son honneur et son rôle de chef de corps. Il servit surtout dans la cavalerie, notamment aux dragons.

Brigadier. — Le 1^{er} mars 1780, à 33 ans, il était nommé brigadier de dragons. Le grade de brigadier a disparu en 1793 et ne reprend plus à rien. C'était un échelon intermédiaire entre le grade de colonel et celui de maréchal de camp. Il y avait des brigadiers d'infanterie, de cavalerie et de dragons. Quand on était brigadier on n'était pas "officier général". Ce titre n'appartenait qu'aux maréchaux de camp, lieutenants généraux et maréchaux de France. On était en principe chargé de faire un peu plus que la besogne d'un colonel, c.à.d. de commander une brigade, mais cela ne valait pas dire deux régiments. Le plus souvent en campagne une brigade comptait 2 ou 3 bataillons de corps différents. On faisait un peu le métier de maître d'école. Le plus très fréquemment, tout en étant brigadier, on continuait à commander un régiment. C'est ce qui arrivait en particulier aux officiers qui avaient acheté un régiment et qui ne valaient pas d'en défaire. C'est ce qui arriva à Langum. En 1781, déjà brigadier depuis un an au moins, il n'a d'autre ambition que d'être assuré d'un régiment. C'est le moment où il revient d'Amérique, où il va repartir et attend une "grâce de roi". "Ce que m. de Ségur,

(le ministre de la guerre) appelait une grande grâce, c'était de m'assurer de la part du roi, qu'en considération de mes services en Amérique, sa majesté me permettrait de conserver à la paix un régiment, dans le département de la guerre, sous la formation d'un régiment de hussards et de m'en assurer le commandement toute ma vie." (Mém. p. 248). Cette promesse se réalisa après la paix de Versailles. Le régiment de hussards fut créé et prit le nom de "régiment de Lauzun". Notre homme en était encore colonel propriétaire en 1791 et ne cessa de l'être qu'en 1793, lorsque les régiments, qu'on acquiescait comme une étude de notation, furent supprimés. — N. B. La date de la nomination au grade de brigadier est donnée par les Almanachs royaux de 1781 et 82. — Les dragons n'étaient pas considérés alors comme cavalerie. C'était de l'infanterie montée. Il en était encore ainsi sous Napoléon 1^{er}.

Maréchal de camp. — Peu après son dernier retour d'Amérique, 13 juin 1783, Lauzun fut nommé maréchal de camp. Il avait 36 ans $\frac{1}{2}$. Il fut nommé en même temps que quatre autres officiers (Sillon, Laval, Postaing, d'Antichamp), tous "à charge de prendre leur rang". Ce qui veut dire qu'ils étaient nommés provisoirement, quelque chose comme l'inscription d'office au tableau. La nomination effective n'eut lieu qu'à compter du 1^{er} janvier 1784, où le Roi publia une feuille de 175 maréchaux de camp, Lauzun venant le 47^e sur la liste. Il y avait déjà plus de 300 officiers du même grade antérieurement nommés. On nous de ceux là étaient deux des compagnons de Lauzun en Amérique : La Fayette, nommé le 19 octobre 1780 et Custine le 5 décembre suivant. Ils étaient destinés à se revoir.

629 out.

Les gardes. — Le vieux maréchal de d'Antichamp étant mort à la fin de 1788, Lauzun devint de plein droit duc de Biran et pair de France. Il eût désiré aussi recueillir, dans l'héritage, les gardes français. Il était trop mal vu de la cour, trop bien avec le duc d'Orléans. Louis XVI refusa et nomma le duc de Choiseul (beaucoup plus âgé et de 20 ans plus âgé que Lauzun). Lauzun ne pardonna pas cette mortification et s'enfurea dans l'opposition.

Biron à l'armée du Nord.

Oct. 1791 - Juill. 1792.

Au printemps de 1791 les relations de la France avec les Etats de l'Allemagne, compromises par les événements de la Révolution, étaient devenues si difficiles que les ministres de Louis XVI crurent nécessaires d'ordonner des préparatifs de défense sur les frontières. Pendant l'été on rassembla de petits corps de troupes en Flandre, en Lorraine et en Alsace. En automne on les renforça et on leur donna une rudiment d'organisation on mettait à leur tête quelques officiers généraux. Enfin le 14 décembre, comme la situation se tendait de plus en plus, le roi vint en personne annoncer à l'Assemblée législative qu'il avait résolu de former trois armées — du Nord, du Centre et du Rhin — dont il confiait le commandement à Rochambeau, à La Fayette et à Luckner.

A partir de ce moment les rapports avec l'Autriche s'envenimèrent. Le 20 avril 1792 la France déclara la guerre à l'Empereur, mais ni l'une ni l'autre des deux puissances n'était prête à entrer en campagne, si bien que les opérations ne commencèrent réellement qu'à la fin d'août.

Les troupes du Nord avaient été réparties dès le principe entre quatre centres de rassemblement, à Lille, Valenciennes et Mauberge. Dans les premiers jours d'octobre 1791 fut appelé au commandement du camp de Valenciennes. Il occupa ce poste pendant neuf mois, d'abord sous Rochambeau, ensuite à partir de la fin de mai 1792 sous Luckner, quand celui-ci fut appelé de l'armée du Rhin à l'armée du Nord pour y remplacer Rochambeau. Il prit part avec ses troupes à 28 et 29 avril à l'expédition sur Quiesrain et Mars qui se termina par une débâcle. Il les conduisit un peu plus tard à Menin et à Courtrai, au moment

de l'expédition dirigée les 17-19 juin sur ces deux villes par Luckner. Le 8 ou le 9 juillet il quitta l'armée du Nord pour se rendre à celle du Rhin où il était envoyé.

On a publié ou signalé un assez grand nombre de lettres que Biron adressa, pendant cette période, à Narbonne, Dumouriez, Talleyrand, etc. M. Pallain en a reproduit 28 dans son livre "La mission de Talleyrand en Angleterre" en 1792. D'autres figurent au Maritime ou dans divers recueils. Mais ces documents laissent dans l'incertitude bien des points qu'il importerait d'éclaircir. De plus, ils sont à peu près muets sur le rôle de Biron pendant les deux derniers mois de son séjour à l'armée du Nord.

Il faut, pour en compléter les indications, consulter les correspondances conservées aux Archives historiques du ministère de la Guerre. Parmi les pièces qu'on y trouve figure un registre ou cahier, sur lequel sont transcrites — pour son usage — ce n'est pas un registre officiel — les lettres importantes qu'il écrivait à ses correspondants ou qu'il reçoit d'eux de décembre 1791 au décembre 1792. Pallain en a tiré les 28 lettres mentionnées plus haut; mais la dernière de celles qui l'a inspirées est du 11 mai 1792 et personne n'a encore utilisé les autres.

Plus d'ailleurs, contrairement à ce qu'on pourrait croire après tant de livres publiés, n'est plus mal connu que ces préludes des guerres de la Révolution. Les historiens, même les meilleurs, même Clugnet, ont plutôt embrouillé que débrouillé la suite des événements. Faute d'avoir à leur disposition quatre ou cinq grosses dates — entre lesquelles ils auraient classés les faits, ils n'ont rien classé du tout, de sorte qu'il faut une abominable patience pour

Nomination au Camp de Valenciennes.

A quelle date Biron a-t-il été appelé à ce commandement ~~de Valenciennes~~?

On sait, par une lettre qu'il écrivait ^{de Valenciennes} le 8 octobre 1798 au ministre de la guerre Duperreuil, lettre dont Chassin donne un extrait (La Vendée patriotique, I. 77 574), ^{pour le 8 oct. 1798} ~~qu'à cette date~~ ^{qu'il était} Biron était déjà à la tête ~~de l'armée~~ des troupes rassemblées près de cette ville. même Duperreuil?

N^{lle} liste (voir ci-dessus)

- Installations - Hôtel - achat - Location - Fourni par la Ville ou la Province -
Trans -
" " mobiliers - Mobil - Divers -
" " Forçibles - Bois - Lignes -
Personnel - Intendant -
Secrétaires - Proseccutaires -
Conseils = 1. Fin - Edict - 2. Edict - 3. Clergé - Milit. Police -
Scribes = 1. 2. 3.
Trésoriers -
Journiers - (Edictaires)
Prisot. (~~Prisot~~ ^{Prisot de la Ville})
Ch. mil. (Militaires)
Ch. march.
Gardiens -
Archit.

Budget.

4 mois.

1. Salaires des fonctionnaires -
2. Salaires des employés -
3. Prop. pour le l'édifice -
4. Salaires des indigènes -
5. Salaires des indigènes -

- A. Répart. des contributions aux communes -
- B. Subv. de l'Etat et de la Province -
- C. Concessions de la Ville -
- D. Prop. de la Province -
- E. Dotations à ajouter -
- F. Emprunt de la Province -

Assemblée.

~~Le titre~~
Nul

Dans les villes, qui ne sont pas chef-lieu d'arrondissement, il faut être créé des ~~substituts~~
substitués chargés d'un d'indication.

Ces fonctions sont plus ou moins les mêmes.

Elles éprouvent les vicissitudes et les variations.

En printemps de 1911, les relations de la France avec les Etats d'Allemagne étaient si tendues, que déjà on pressentait une rupture. Le Gouvernement français.

En 1911, on a dû se rendre compte de l'importance.

Après la guerre, on a vu se produire des faits qui l'ont prouvé.

On voit que les fonctions de ~~substitut~~ et de ~~substitué~~ sont une circonstance.

annuel qui varie de 4 à 7 000 ~~habitants~~, jusqu'à 10 000.

On se rend compte de la nécessité d'un ~~substitut~~ substitué.

On a vu que les ~~substituts~~ doivent être âgés de 27 ans au moins. Mais
aucun d'eux n'est élu.

Principes. Fonctions. Circonstances. Obligations. Traitement. Âge.					
	Marseille.	Toulouse.	Reims.	Nantes.	Brest.
	Angoulême.	Dieppe.	Colmar.	Macon.	Le Puy.
	Troyes.	Beauvais.	St. Malo.	Nîmes.	Orange.
	Toulon.	Nîmes.	Blot.		

Biron à l'armée du Nord.

Oct. 1791 - Juill. 1792.

—

Au printemps de 1791 les relations de la France avec les Etats de l'Allemagne, troublées par les événements de la Révolution, étaient devenues si difficiles que les ministres de Louis XVI crurent devoir ordonner des préparatifs de défense sur les frontières. Pendant l'été on rassembla de petits corps de troupes en Flandre, en Lorraine et en Alsace. A l'automne on les renforça et on leur donna un indifférent d'organisation en mettant à leur tête quelques officiers généralistes. Enfin, comme la situation se tendait de plus en plus, le 14th le roi vint en personne annoncer à l'Assemblée législative qu'il avait résolu de former trois armées — du Nord, du Centre et du Rhin — dont il confiait le commandement à Rochambeau, à La Fayette et à Luckner.

Une démarche aussi prononcée conduisait presque infailliblement à une rupture. La querelle s'envenima. Le 20 avril 1792 la France déclara la guerre à l'Autriche. Mais ni l'une ni l'autre des deux puissances n'était prête à entrer en campagne, si bien que les opérations ne purent réellement commencer qu'en juillet d'août.

Les troupes du Nord avaient été réparties dès le principe entre quatre centres de rassemblement : Dunkerque, Lille, Valenciennes et Mauberge. Dans les premiers jours d'octobre 1791, Biron fut appelé au commandement du camp de Valenciennes. Il occupa ce poste pendant neuf mois, d'abord sous Rochambeau, puis à partir de la fin de mai sous Luckner, celui-ci ayant à cette époque remplacé Rochambeau à la tête de l'armée du Nord. Il prit part

avec ses troupes aux deux petites expéditions qui furent tentées après l'ouverture des hostilités : celle des 28-29 avril sur Mons, et Mons, qui se termina par une débâcle ; et celle des 17-19 juin sur Courtrai, qui s'acheva également par une retraite, moins désordonnée, mais peu glorieuse. Quelques jours après cette dernière ^{opérée} ~~entreprise~~, le 10 juillet, Biron quitta Valenciennes pour aller prendre le commandement de l'armée du Rhin.

[illegible][illegible]

ont été publiés par M. Sallé de L. —

On en trouve l'autorité, officielle ou aff., dans le moniteur, et ailleurs, mais ~~la copie~~ ^{ne s'en trouve} ~~pas~~.

~~pour M. Sallé de L. on se souvient~~ de celui de M. L. en 1792,

et...

Birot à l'armée du Nord.

Oct. 1791 - Juill. 1792.

— . —

L'armée du Nord n'a été formée officiellement qu'en décembre 1791. Mais dès le commencement de l'automne, la tension des rapports entre la France et l'Empire était telle que une prochaine rupture, le Cabinet français avait réuni des troupes sur la frontière des Pays-Bas. Les principaux centres de rassemblement étaient Dunkerque, Lille, Valenciennes et Maubeuge.

Birot, maréchal de camp de 1783, fut appelé dès le principe au commandement du camp de Valenciennes. Il fut employé là neuf mois, tant avant qu'après l'ouverture des hostilités, d'abord dans son grade de maréchal de camp, ensuite à partir de janvier 1792 en qualité de lieutenant général. Il y servit pendant les premiers temps sous Rochambeau, puis à compter du 20 mai 1792 sous Luckner; après quoi il fut envoyé à l'armée du Rhin au début de juillet.

Durant ces neuf mois, sauf une absence de quatre à cinq semaines qu'il fit en janvier et février 1792, pour accompagner Galleymont à Londres où le Gouvernement les envoya en mission, il paraît n'avoir pas quitté Valenciennes. ni exercé d'autre commandement que celui de la division stationnée aux environs de cette ville. On a publié ou signalé un assez grand nombre de lettres, officielles ou privées, qu'il écrivit à cette époque; en particulier, M. Pallain, dans sa Mission de Galleymont en Angleterre en 1792, a reproduit une partie de celles qu'il échangea avec Galleymont,

Narbonne et Dumouriez, des 4 et 11 mai 1792 et qui figurent dans un cahier conservé aux Archives historiques de la Guerre. D'autres ont paru dans le Moniteur ou dans divers recueils; d'autres encore sont mentionnés dans les premiers volumes de Chiquet sur les Guerres de la Révolution. Ces documents laissent toutefois dans l'incertitude un certain nombre de points qu'il y aurait intérêt à éclaircir. Les archives de la Guerre peuvent sur ce point fournir les précisions nécessaires. Voici ce qu'il serait bon d'éclaircir.

Nominations à l' de Valenciennes. — Une lettre adressée par Biron au ministre de la Guerre, Dupontail, en date de Valenciennes 8 octobre 1791, atteste que dès cette date il était pourvu du commandement des troupes rassemblées autour de la ville (Chassin, La Vendée patriote, I. 574). Mais Biron n'était certainement ce poste que depuis peu de jours. En effet jusqu'au 30 Septembre il avait fait partie de l'Assemblée Constituante et son mandat l'écartait d'un emploi actif à l'armée. A quelle date exactement l'avait-on envoyé à Valenciennes?

Lieutenant général. — Biron a été nommé lieutenant général entre le 13 et le 15 j'annis 1792. D'après Chassin (loc. cit., I. 575), qui a vu ses états de services aux archives de la Guerre, sa promotion serait du 13 j'annis. Mais Talleyrand lui écrit de Paris le 16 j'annis: "Vous êtes lieutenant général. M. Chauvelin dit que c'est fait d'hier au soir." Donc la nomination daterait du 15. — Il est d'ailleurs possible quand on lit dans une lettre que le ministre de la Guerre, Narbonne, lui adresse le 14 de ce mois: "Voilà lieutenant-général". qui croit?

Départ de Rochembeau. — Après la déroute de Quiessemin (29 avril 1792), Rochembeau de courage veut à tout prix quitter l'armée. Wiron refuse de le remplacer en attendant qu'on lui donne un successeur. Rochembeau se décide à patienter quelques jours. On appelle de l'armée du Rhin en Flandre son collègue Luckner. Celui-ci quitte Strasbourg le 19 mai (Gay de Vernon, p. 15), se rend à Paris d'où il rejoint l'armée du Nord à Valenciennes. A quelle date Luckner a-t-il été nommé? A quelle date a-t-il pris son commandement? On sait par un document des archives de la Guerre, que Rochembeau a adonné ses adieux à ses soldats le 19 mai 1792 (Charravay, Le 94e la Fayette, 298, n. 4).

Wiron du 11 mai à fin juin 1792. — Rien n'est moins connu que l'histoire de l'armée du Nord pendant les mois de mai et juin 1792. Sur Wiron en particulier on n'a pas une pièce, pas un renseignement, dans les ouvrages imprimés. Il semble probable qu'il suivit Luckner, avec les troupes de Valenciennes, dans la course expéditive qui eut lieu du 17 au 29 juin et qui fut marquée par l'occupation momentanée de Courtrai. ^{Dumour. 226} Mais rien ne le prouve. On serait tenté de croire que Wiron avait cessé pendant cette période de figurer à l'armée, si on ne l'y retrouvait dans les derniers jours de juin toujours installé à Valenciennes. Les mémoires de Dumouriez le 17 juin; deux ou trois jours après il avait été nommé lieutenant général et affecté à l'armée du Nord, où arriva à Valenciennes que le 29 ou le 30 juin. Il raconte dans ses Mémoires (ed. Barrière,) que Wiron le suppliait de se hâter à cette époque, l'incapacité de Luckner, les mauvais traitements que Wiron et lui eurent à subir. — Il serait utile de savoir: 1° ce qu'a fait Wiron pendant ces deux mois; 2° s'il a participé à l'expédition de Courtrai; 3° s'il n'est pas venu à Paris; si les archives conservent sa correspondance avec Dumouriez, à laquelle celui-ci fait allusion.

Le duc d'Orléans à l'armée. — En arrivant à Valenciennes Dumouriz y trouva le duc d'Orléans (mém., 224^{1/2}). Il était venu visiter ses deux jeunes fils qui servaient auprès de Biron comme aides-de-camp. C'était un prétexte. En réalité Biron l'avait attiré à l'armée pour le mettre aux trousses et lui faire gagner quelque popularité. Dès le 23 avril Biron recommandait à Dumouriz de ne pas le laisser "dans l'inaction"; mais la Cour ne s'était pas résignée à l'employer. Ce voyage du duc d'Orléans en Flandre est important. Il importe de savoir quand le prince est arrivé à l'armée et quand il en est parti. Mistress Elliott fait mention de la chose; elle dit même qu'il est allé à Courtrai. Comme il n'y est pas allé sans Biron, cela fait croire que Biron était de l'expédition de Courtrai (Elliott, Mém., éd. Baillet, p. 60-62).

Biron à l'armée du Rhin.

Juillet - Décembre 1792.

—

Dans presque tous les ouvrages qui traitent des débuts des guerres de la Révolution il s'est glissé des erreurs et des confusions beaucoup de confusion dans ce qui est dit de l'armée du Rhin. Il réfluxion s'applique surtout à Chiquet, qui pourtant est le meilleur historien de ces guerres. Il faut commencer par débrouiller l'écheveau.

1^{re} L'armée du Rhin a été officiellement constituée le 14th 1791, avec Luckner pour commandant en chef, tandis que les armées du Centre et du Nord étaient créées avec La Fayette et Rochambeau.

2^{de} En mai 1792, Rochambeau quitte l'armée du Nord. Il y est remplacé par Luckner, qui lui-même est remplacé sur le Rhin par Lamoricière. Mais on n'a pas observé jusqu'ici que Luckner n'était appelé en Flandre qu'à titre momentané et qu'il ~~commandait~~ ^{restait}, n'avait aucunement de motifs, le chef de l'armée de Rhin. Lamoricière ~~qui~~ ^{ne} le remplaçait ~~instantanément~~ ^{que comme un substitut} de commandant en second.

3^{de} Le 9 juillet 1792^{xx} La Fayette ~~et Luckner~~ prend la place de Luckner à l'armée du Nord. Luckner prend la place de La Fayette à l'armée du Centre. C'est ce qu'on a appelé à l'époque "le change-croisé." Mais la lettre ministérielle qui les précisait l'un et l'autre de ~~ce changement~~ ^{cette permutation} précisait que Luckner, ~~qui~~ ^{en} devenant ~~général~~ en chef de l'armée du Centre, ~~cessait~~ ^{se retirait} sur l'armée de Rhin.

4^{de} Le même jour 9 juillet (date à vérifier, mais y a-t-il 24 heures près) Biron, qui est en train de partir à l'armée du Nord, est nommé au commandement de l'armée de Rhin en remplacement de Lamoricière, mais ce n'est pas une commande en chef; Biron, d'après ce qui a été dit de lui, est subordonné à Luckner. En outre la mention ne se trouve pas. Il reste à Strasbourg dans une position mal définie et qu'on a pu se représenter, car il continue à s'occuper avec Biron des aff. de l'armée.

Suivent :

1. ~~Date de la venue de M. à l'ann. de M.~~ ^{au p. de} celle de M.
de M.

Pas de
ry
d'ade.

2. Fin de M. - 1. Lettre arrivant M.
2. Date où il est le com.
3. Date de son arrivée à M.

Biron à l'armée du Nord.

Oct. 1791 - Juillet 1792.

pendant
 Au commencement de 1791, les relations de la France avec les Etats de l'Allemagne,
 comprises par les événements de la Révolution, étaient devenues si ^{d'effraie} ~~mauvaises~~ que
 le ^{mon de la R. X. V. I} ~~gouvernement français~~ crut devoir prendre sur les frontières ^{de} ~~certaines~~ mesures de
 précaution. Pendant l'été on réunît ^{de} ~~quelques~~ troupes en Flandre, sur la Moselle et
 en Alsace. En automne on les renforça et on leur donna une organisation d'organisation
 en ^{mette} ~~envoyant~~ à leur tête ^{général} ~~plusieurs~~ officiers généraux. Enfin le 14 décembre, ^{le rapport} ~~la situation~~
 se tendant de plus en plus, Louis ^{le 20} ~~XVI~~ vint en personne annoncer à l'Assemblée législative
 qu'il avait résolu de former ~~avec ces troupes~~ trois armées — du Nord, du Centre et
 du Rhin — dont il confiait le commandement à Rochambeau, Lafayette et Luckner.
 Dans les premiers ^{a fin de ces} ~~mois de 1792, la situation s'aggravait~~ ~~la situation s'aggravait~~ et les agissements des
~~étrangers~~ ^{on} ~~on~~ ¹⁷⁹² Le 20 avril la France déclara la guerre à l'Empire
 ; mais de part et d'autre rien n'était prêt pour une offensive, ^{si l'on} ~~de sorte~~ que les opérations
 ne furent bien commencées qu'au 1^{er} juin.

[illegible]

Birot à l'armée des Côtes de la Rochelle.

Mai - juillet 1793.

—

Il n'y a pour ainsi d'archives à faire à propos de cette phase de la vie de Birot. Tous les détails en sont connus par les documents qu'a publiés Chassin aux tomes 1 et 2 de La Vendée patriote, et par le Compte - Rendu que Birot lui-même a rédigé de ses opérations.

Biron à l'armée du Nord (1)

Biron en Flandre. — Suivant ses desirs, Biron a réussi à ne pas être envoyé à l'armée du Centre, sous La Fayette. On l'expédie à l'armée du Nord, sous Rochambeau. Il y arrive, à ce qu'il semble, en mars 1792. En tous cas on l'y trouve à la fin du mois. Rochambeau, malade à Paris, n'est pas encore à la tête des troupes. Le 31 mars, Biron qui s'inquiète de cette absence, écrit à Dumouriez, nouvellement appelé aux affaires étrangères, que l'armée réclame Rochambeau comme le seul chef capable de la conduire.¹ Il craint évidemment de voir Rochambeau remplacé d'un jour à l'autre par La Fayette. Le 7 avril il s'adresse à son ami Talleyrand; que, si Rochambeau est décidément immobilisé, il fait sans tarder envoyer Luckner en Flandre. "Le nom de Luckner fera bien et le danger de confier à M. de La Fayette l'armée active et le destin de la France sera moins grand."² Par une lettre du 13, Dumouriez le rassure: si Rochambeau ne peut partir, on enverra Luckner à l'armée du Nord.³ Enfin Rochambeau rejoint.

Le 18 avril⁴ Dumouriez prévient Biron que la guerre va être déclarée à l'Autriche.⁵
La Guerre. — Le 20 avril Dumouriez fait déclarer la guerre à l'Empereur.

Rochambeau vient enfin d'arriver de Paris. Son armée, qui monte à 20,000 hommes à peine et se compose en forte proportion de volontaires peu exercés, est répartie en trois petits corps: Carle, en avant de Dunkerque; Zebibald Dillon, en avant de Lille; Biron, en avant de Valenciennes. Les troupes sont inquiètes, pleines

1. Charney, *Le général La Fayette*, (Paris - 1898.80) 287.

2. *Ibid.*, 288.

3. *Ibid.* 288, n. 1.

4. *Revue*, *Guerra e Rivoluzione*, I (l'invasione), 14.

5. Chiquet, *Journal des Révolutions*, IV (France), 55. — I, 14-15.

de méfiance à l'égard de leurs officiers. De plus rien n'est prêt; mais par bonheur les Autrichiens qui leur font face sont encore moins nombreux et moins préparés. Le maréchal de Rochambeau, d'après ses instructions, comptait avoir un peu de temps devant lui avant d'entrer en opérations. Soudain l'ordre lui parvient de Paris de prendre l'offensive sans délai.¹ L'ordre est prématuré, mais il obéit.

Tournay et Quivrain. — Le 28 avril Carle, Dillon, Viron s'avancent sur Furnes, Tournay et Mons. Dès qu'il est devant Furnes, Carle sent ses troupes peu sûres; prudemment il retrograde sur Dunkerque. Dillon conduit les siennes jusqu'à Tournay, mais à la vue des Impériaux ses soldats se débàndent, tiennent sur lui, et refluent en désordre sur Lille. Une bande de fuyards l'arrache d'une grange où il s'est réfugié, le ramène à Lille saignant et l'y égare avec un colonel, un curé et 4 prisonniers. Viron n'a pas plus de chance. Le 28 il a occupé Quivrain; le 29 il se présente devant Mons. Les autrichiens ont là du monde. Les français lâchent pied. Viron les repousse sur Quivrain et les camps. Dans la nuit sa cavalerie se sauve; il la rallie. Le lendemain la panique s'étend. Les bataillons s'en fuient vers Valenciennes jettent leurs armes sur les routes. Viron manque d'être écharpé comme Dillon.³

Le désordre est affreux. Rochambeau s'affole. Il s'en prend au gouvernement qui a ordonné une offensive absurde et écrit au Roi: "... J'ai perdu, Sire, par ce complot infernal la confiance de l'armée..." Et il ajoute cette phrase incroyable

1. Chequet. ~~Chequet~~ L'union, # 26 21.

2. Ministère, n° 127, Séance de la Législative 4 mai 1792. Les deux lettres de Rochambeau au Roi.

3. Chequet. I (l'union) 46-48. et II (Dunkerque) 56-57

où il lâche tous ses : "Tous les généraux ici son dans ce cas." Il demande son rappel en mé-
diat. A Paris, quand les nouvelles arrivent, le gouvernement et l'assemblée perdent la tête!

Sauz - pois de Biran. — Seul, au milieu de cette crise et du désastre général, Biran
reste calme. C'est peut-être le moment de sa vie où l'on peut le mieux le juger. Vraiment
c'est un homme. On voit paraître en lui un être que sa folle existence de joueur et de
coureur ne faisait guère prévoir, l'esprit le plus ferme, le plus net, le plus résolu, que rien
ne peut désarçonner. Et à partir de ce moment il sera comme cela, partout, toujours, sans
l'ombre d'effort, jusqu'au pied de la guillotine. — Le 2 mai il commence par rendre compte
au ministre de la déroute de Quiviver. Il dit toute la vérité, ne s'excuse pas, n'accuse per-
sonne. Et très simplement il demande à être jugé si sa conduite paraît digne. "Je ne puis
plus, ajoute-t-il, continuer à servir que comme soldat, tant que ma patrie sera en danger."
— Mais sans son corps il apprend la démission du ministre de la guerre de Lyave, la déroute
de Rochembeau qui décide s'en aller en sacrifiant les camarades; il apprend que Luckner
va venir à la tête de l'armée et qu'en attendant on s'occupe à lui confier, à lui
Biran, l'intérieur du commandement. Il écrit de nouveau au ministre : "... mais honneur
m'oblige à vous déclarer positivement que l'armée du Nord doit être considérée comme perdue
si M. le maréchal Rochembeau l'abandonne... Je puis m'en faire tout comme soldat; mais je puis
moins qu'une autre me charger de l'extraordinaire responsabilité d'un commandement d'in-
terim, pendant lequel les plus désastreux événements doivent se passer. Je finirai la
campagne sans les ordres de M. Rochembeau. J'ai fort à cœur de lui prouver encore
une fois, que la manière dont mes généraux me traitent n'influe nullement sur

1. ~~Document~~ ^{Document} Biran de 18 mai, p. 15-16. 22. — Le ministre de guerre de 18 mai. L'assemblée
1792.

2. ~~Document~~ ^{Document} H. 186. 16. 5

3. ~~Document~~ ^{Document} 186. 16. 5. Lettre de 11 mai. Lettre de 18 mai. Lettre de 20 mai.

celle dont je sers, et qu'il s'est trompé en annonçant que nous avions perdu la confiance des troupes." — Evidemment il ne croyait plus en Rochambeau et le mettait même au dessous de La Fayette.

Départ de Rochambeau. — Mais Rochambeau en avait assez. Il voulait partir à tout prix. On lui donna Luckner pour successeur et en attendant l'arrivée de celui-ci, qui se trouvait très loin de là, en Alsace, à l'armée du Rhin, on obligea Rochambeau à rester en Flandre. Il ne quitta ses troupes que le 19 mai. Fort heureusement les autrichiens étaient hors d'état de profiter de la faiblesse de leurs adversaires. Sans cela ils seraient entrés en France comme dans un marais. On profita de leur inaction pour raffermir les troupes. Le 9 mai de Brue avait été remplacé à la queue par le maréchal de camp Servan, girondin, bon militaire et entendu. Dumouriz gardait les affaires étrangères et s'occupait beaucoup de l'armée du Nord qu'il comptait commander bientôt.

Biron à l'armée du Nord (2)

Menin et Courtray. — Lutner ayant relevé Rochambeau le 20 mai, les troupes restèrent dans les camps, où on travailla à les raffermir. Elles laissaient encore bien à désirer, lorsque soudain l'ordre arriva de Paris de reprendre l'offensive. C'était encore Dumouriez qui avait provoqué cet ordre. Il était tout aussi intempestif que celui de la fin d'avril. Lutner hésita. L'armée n'était pas en mesure de tenir la campagne. Enfin il la mit en mouvement. Le 17 juin il occupa Menin et le 18 Courtray. Mais il n'osa pousser plus loin et le 29 il repassa la frontière. Cette reculade produisit le plus pitoyable effet à Paris, où l'anarchie gouvernementale s'aggravait tous les jours.¹

Les ministres. — Le 12 juin le Roi, à l'instigation de Dumouriez, avait congédié les trois ministres girondins, Servan, Roland, Clavière, appelés aux affaires un mois auparavant à la suite des déroutes de Tournay et de Quiesnoi. Dumouriez voulait le portefeuille de la guerre, toujours fixé de son idée d'envahir la Belgique et comptant ainsi préparer l'opération. Il eut le portefeuille, mais ne le garda que trois jours. Louis XVI, l'assemblée, tout le monde était excédé de lui. Il dut démissionner le 18 juin et fut remplacé par Lajard. Mais le surlendemain éclata l'insulte du 20 juin. Comment soutenir la guerre au milieu de ces gâchis? Dumouriez y gagna pourtant qu'une chose. On le fit lieutenant général et pour se débarrasser de lui on l'expédia à l'armée du Nord sous Lutner. Il

1. Chaquey, IV (Tommepes), 56-58; — I (l'invasion prussienne), 59.

arriva au moment de la retraite de Courtray, voulut donner des conseils à Luckner, et se fit bousculer. On le regardait comme un intrigant. On l'envoya commander le camp de Maulde. Son rêve de la conquête du Pays-Bas s'était rapproché.²

Où est Biron? — De la fin de mai à la fin de juin, on ne trouve pas trace de Biron à l'armée du Nord? Était-il encore en Flandre? N'était-il pas plutôt revenu à Paris? Il semble qu'il n'était plus à l'armée. S'il y avait été présent, on rencontrerait vraisemblablement son nom dans les documents militaires. Il aurait été chargé du commandement de l'un des camps cités plus haut. Or non seulement son nom n'apparaît nulle part, mais on sait que ces trois camps étaient réunis en juin sous la direction d'Arthur Dillon qu'on n'eut pas lui donner comme supérieur. Il est probable qu'il avait obtenu un poste, ne voulant pas, après ce qu'il avait écrit, demeurer à la tête de ses soldats une fois que Rochambeau n'était plus là. Sur tout l'envoi de Dumouriez en Flandre fait supposer qu'il y avait à l'armée un emploi de lieutenant général qui vaquait. Peut-être était-ce celui de Biron.

Luckner et La Fayette. — Mais il y a d'autres motifs de croire que Biron était alors à Paris, ou du moins qu'il y vint un peu plus tard, au commencement de juillet. Il s'accomplit à ce moment un événement des plus graves. Le 5 juillet au soir La Fayette, qui commande toujours l'armée du Centre, quitte son quartier général de Sedan et se rend à Valenciennes, où Luckner, prévenu, l'attend. Il propose à son collègue une combinaison étrange. L'armée du Centre livra ses cantonnements et viendrait remplacer en Flandre l'armée du Nord. Celle-ci

1. Chiquet, IV (Jennapies), 58; — I (l'Xivains), 48-49.

ira remplacer l'armée du Centre sur la Meuse. Pourquoi ce chassé-croisé ? Parce que La Fayette a résolu de se porter sur Paris, où il mettra les armes à la raison et rétablira le roi dans la plénitude de ses droits constitutionnels entravés par l'insulte du 20 juin. A Sedan il est trop loin de Paris pour tenter ce coup de main. A Valenciennes on a Lille au contraire ce sera plus facile, et veut entreprendre l'opération avec ses soldats à lui, qui le connaissent le mieux. Lukner accepte. Tous deux écrivent au ministre Lajard, qui lui aussi se prête à la chose, quoique le déplacement des deux armées doive découvrir la frontière pendant quelques jours. Le 9 juillet La Fayette est nommé à l'armée du Nord, Lukner à celle du Centre.¹

Vison nommé à l'armée du Rhin. — Le même jour autre décision. Vison, lieutenant-général est promu au grade de général d'armée qui remplace tout nouvellement celui de maréchal de France.² Et le même temps on lui confie, ou du moins on lui réserve, le commandement de l'armée du Rhin. Depuis que au mois de mai Lukner avait été envoyé d'Alsace en Flandre pour y remplacer Rochembeau, l'armée du Rhin avait pour chef un vieil homme de 85 ans, La Morlière, qui pliait sous le fardeau et réclamait un successeur. Son chef d'état-major, Victor de Broglie, avait dès le mois de mai demandé au ministre qu'on envoyât Vison sur le Rhin, et le maréchal de Stasbourg, Dietrich, (celui de la Massillaise) en avait fait autant. Les opinions politiques de Vison rassuraient les amis du nouvel ordre de choses ; de plus il avait la réputation, due à ses qualités aimables, de savoir s'entendre avec les autorités civiles.³

1. Chiquet, I, 49 ; IV, 59-60. — Charavay, le général La Fayette. (Paris, 1892.

2. Almanach national, p. 154. — 3. Chiquet, II (Valmy), 5 ; — VI (Custine), 6.

Mais un autre candidat s'était mis lui-même sur les rangs; c'était l'un des lieutenants de La Morlière, Custine, autrefois compagnon de Biron en Amérique, plus âgé que lui de sept ans et son oncle. Custine, dit-on d'ambition, avait circonvenu La Morlière et le vicomte général avait écrit au ministre le 6 juillet le demandant pour son successeur. Il paraît qu'un moment Custine fut nommé, mais que sa nomination fut annulée. Finalement on lui préféra Biron.¹

Il est peu vraisemblable que Biron ait obtenu l'armée du Rhin à distance. Il devait être à Paris et se rendre. Lajard écrivit en effet à Custine, pour le consoler, qu'il avait eu "la main forcée".

Quoique la nomination de Biron soit contemporaine du "chasse-croisé" d'entre La Fayette, il n'y eut certainement aucun lien politique entre les deux mesures. Biron avait trop peu de confiance en La Fayette pour se compromettre à sa suite, et sa conduite, le mois suivant, prouva de reste combien il était "éloigné" de vouloir l'idée de guerre civile. Qui sait même si en choisissant Biron, général populaire, Lajard n'eut pas à masquer aux yeux du public ce que pouvait avoir de suspect le "chasse-croisé" des deux autres généraux.²

1. Chugnot, vi (Custine), 44.

2. Il y a quelque incertitude sur la date de la nomination de Biron à l'armée du Rhin. Chugnot dit à tort (II, 5) qu'elle eut lieu en mai; il confond à cet endroit la date des lettres d'Alsace qui réclamaient Biron avec la date subséquente de la nomination. Plus tard il a placé celle-ci au 20 juillet (VI, 5 et 6). Mais d'autre part Wallon (Tribunal révolutionnaire de Paris, II, 302) donne d'après les pièces du procès de Custine la date du 8 juillet, ce qui coïncide avec sa nomination au grade de général d'armée. Il n'y a pas eue contradiction entre le 8 et le 20 juillet. Biron a dû être nommé le 8, mais il n'a dû prendre possession du commandement que le 20. En effet le 19 il était arrivé à l'armée, mais La Morlière ne lui avait pas encore remis ses pouvoirs. (Voir la note armée du Rhin)

Biron à l'armée du Nord. (2).

Lukner. — Lukner ayant relevé Nochambau le 20 mai, distribua ses troupes en plusieurs camps (Maulde, Farnars, Pont-sur-Sambre) et s'attacha à leur donner un peu de solidité. Le 8 juin brusquement il reçut l'ordre de passer l'offensive. Cet ordre, inspiré comme celui de la fin d'avril par Dumouriz, était tout aussi intempestif. L'armée n'était pas en état de tenir la campagne. Lukner hésita, puis céda. Le 9 juin il occupa Menin et le 18 Courtray; mais il n'osa aller plus loin et le 29 revint sur ses pas. La nouvelle de cette nouvelle reculade fit un effet désastreux à Paris, où tout allait de mal en pis.

Le 12 juin le Roi avait emporté Servan, avec ses deux collègues girondins, Roland et Clavière. Dumouriz, qui avait machiné le coup contre eux, dans l'espoir de se saisir du portefeuille de la guerre, s'était fait donner en effet ce département. Il caustait préparé l'invasion de la Belgique, idée qui l'hypnotisait. Mais au bout de trois jours il avait dû à son tour quitter la place et avait été remplacé par Lajard. Et tout de suite après l'insuccès du 20 juin avait éclaté. A tous ces événements Dumouriz avait seul gagné quelque chose. Le roi l'avait nommé lieutenant général et envoyé à l'armée du Nord sous Lukner. Son rêve de la Belgique se rapprochait. Il arriva en Flandre au moment de la retraite de Courtray,

1. Chiquet, IV. *Intéressant*, ~~56-57~~ 56-58. — I, l'année, 39.

voulut donner des conseils, se fit rabrouer. On le considérait comme un intrigant.
Lutken l'envoya commander le camp de Maulde.

Où est ^{de la fin de son à la fin de l'année} ~~quedevient~~ Biron? — On ne trouve nulle part ~~à ce moment~~ trace
de Biron. Était-il encore ^{en France} ~~à l'armée~~? N'était-il pas aux cartons à Paris?
Il semble qu'il n'était plus ^{en France} ~~à l'armée~~. S'il y avait été présent, il eût
apparemment été chargé de l'un des trois camps ^{sur lesquels} ~~originaux~~, parlé plus
haut; or il n'est jamais question de lui ^{à propos de ces camps}, et ^{et l'un des} ~~il n'est~~
pas ^{la même} ~~celle~~ qu'il est ^{sur la fin de l'année} ~~à l'armée~~ d'Arthur Dillon et
autre l'envoi de Demouriez en Flandre fait supposer qu'il y avait eu,
fin juin, un commandement vacant. Peut-être était-ce ^{celui} ~~l'emploi~~ de Biron.
mais il y a d'autres motifs de croire que Biron n'était plus à ce moment des Landes.
On est tenté de croire, pour d'autres raisons,

des décisions graves ont en effet été prises à Paris dans les premiers jours de
juillet, qui semblent à penser qu'il était alors dans cette ville.

^{Lutken et Lafayette}
Le 5 juillet au soir, La Fayette, qui commande toujours l'armée
du Centre, à Sedan, quitte son quartier général et se rend à Valenciennes où
Lutken, présent, l'attend. Le 6 La Fayette propose à son collègue ^{et l'armée} ~~de lui~~
certaines ^{qui sont} ~~les~~ L'armée de Centre quitte son la venue, et rendue ^{sur} ~~sur~~
~~celle~~ le commandement de l'armée du Centre en échange de celui de
^{celle} ~~celle~~ de son ent ^{sur la venue}, au ^{de l'armée} ~~de l'armée~~
l'armée du Nord. ^{celle} ~~celle~~ accepte. Ils résident tous deux au ministère
Lafayette qui consent aussitôt à la permutation. Le 9 juillet le changement
est ^{et l'un des} ~~officiellement autorisé~~. Pourquoi cette combinaison? Parce que, depuis
l'insuccès du 20 juin, La Fayette quille de marcher sur Paris, où il mettra

la ruelle, mais la droite s'élève; il est comme une Vallée de Gienne d'été séchée.

~~Rockingham, surmonter, avec la fi de l'attente d'attendre, se prend la tête, il écrit au Roi~~

qui ne le faisant entre les entreprises trop vite on a l'air compromis à ~~deux ans~~

~~if I can make a sufficient number of copies of the book, I can make a sufficient number of copies of the book.~~

En d'après cette phrase inacceptable: ~~Car les yeux n'ont pu~~
~~car les yeux n'ont pu~~ ~~car les yeux n'ont pu~~ ~~car les yeux n'ont pu~~

~~croquant les temps... les~~ des et cor. " ~~les~~ ~~qu'on~~ ~~est~~ Le grand est moi.

Sang fied de Arin. Seul dans cette crie Pines ^{quand} ~~sa~~ Calme, et l'on voit affaiblir

i) un bon rare, à ^{par dire en hantale,}
toute ~~bonne et calme~~ ^{est tout} ~~et je~~ ^{bien} ~~dire~~ ^{de} dans les ténés les plus noyées.

C'est peut-être le moment de ne rien dire au préalable mais pour l'heure en cours. C'est une heure.

H. Curran ^{la crosse de V. curran} pour rendre compte, dans la biologie des quipruais ~~de~~ ^{des} dans un rapport net, où il

condite est erubescens, et ad apertum: fit in his puerum conditum à bono quod cum

tel est fait par un fable sur un danger. — Corps sur corps il affronte la

~~Wenn die Hochschulen, welche die meisten der Lehrsätze, ^{in Boston an} ~~etliche~~ Hochschulen,~~

la maison de Luchter à l'anne de bois, et qui se vult l'un ^{l'autre} carpien le amener

sur cet état ; il s'agissait surtout ~~de l'indigence~~ ~~de la décadence~~. Alors il eût dû nous en

Minister : "... nous avons un rôle à jouer dans ce domaine..."

Ces lettres, ~~de~~ qui font bien à l'ambulance, ~~sont-elles~~ sont en # campagne

La vie d'homme n'a pas fait plaisir, femme, vieilles, etc. avec à l'acte d'écriture,

Maria & George (iii) a little over 1000; if

Arctostaphylos. ~~Arctostaphylos~~ qu'elle l'on de 19 mas. Arctostaphylos

Requiesce l'affaire

re o primeiro ministro a ordem de ~~uma das~~ ~~commissões~~. ~~Uma das~~ ~~da~~ ~~primeira~~ ~~primeira~~

[illegible]

On ne trouve mille fois ~~à~~ à ce moment de Paris. Arrive-t-il
quelque l'année? Est-il venu à Paris? ~~Il est fort possible qu'il soit venu à~~
~~Paris fort peu de fois~~ était à Paris dans les premiers jours de juillet, car à ce
moment se place une événement qui s'y plaignait fort les amis pour ce voyage.
Les ^{au sein} ~~est~~ j'assistais au mariage de cette ~~personne que je ne connaissais~~
le 6 il arriva à Valenciennes au lieu de Paris l'après-midi. Les ~~amis~~
qui s'y trouvaient, ~~et~~ ~~avec~~ ~~les~~ ~~amis~~ à Valenciennes. Et les ~~amis~~ ~~présents~~ à
Paris ont des collègues de lui c'est le cas de dire de lui et de
Paris en échange celui des amis de l'autre. Les amis. Ils arrivent
aux amis ^{Lyons} qui assistent. Le mariage, est arrivé le 9 juillet. Quel en est
l'objet? Depuis les premiers de la Fayette qu'elle se marie à Paris
pour y remettre les deux enfants à la raison et rétablir le ^{de} ~~travail~~ dans la famille
de ses parents. Antoinette. A défaut d'être trop loin de Paris. de l'être au contraire
des Valenciennes, il faut passer une nuit à la capitale.

Or le jour même où ~~le~~ ^{la} ~~Empereur~~ ^{les} ~~royaux~~ ^{parlements} autorise l'échange de
Commandant, un ~~autre fait~~ ^{autre homme est venu} ~~de~~ ^{au grand nombre de} ~~Paris et~~ ^{Paris} ~~et~~ ^{et} ~~en~~ ^{en} ~~un~~ ^{un} ~~seul~~ ^{seul}
d'année, et ~~quand~~ ^{quelque} ~~il y ait~~ ^{il y ait} ~~ici~~ ^{ici} ~~un~~ ^{un} ~~certains~~ ^{certains} ~~sur~~ ^{sur} ~~les~~ ^{les} ~~dates~~ ^{dates} ~~et~~ ^{et}
~~de~~ ^{de} ~~lui~~ ^{lui} ~~confier~~ ^{confier} ~~de~~ ^{de} ~~son~~ ^{son} ~~de~~ ^{de} ~~lui~~ ^{lui} ~~prendre~~ ^{prendre} ~~de~~ ^{de} ~~lui~~ ^{lui} ~~donner~~ ^{donner} ~~ou~~ ^{ou} ~~de~~ ^{de} ~~lui~~ ^{lui} ~~faire~~ ^{faire}
un ~~le~~ ^{le} ~~et~~ ^{et} ~~en~~ ^{en} ~~chef~~ ^{chef} ~~del~~ ^{del} ~~l'annee~~ ^{l'annee} ~~de~~ ^{de} ~~Paris~~ ^{Paris}. ~~Heure~~ ^{Heure} ~~à~~ ^à ~~cette~~ ^{cette} ~~coïncidence~~ ^{coïncidence} ~~et~~ ^{et}

pour ~~faire~~ donner lui de l'argent, qu'il était alors à Paris, et que un ~~un~~ à
une fois ~~un~~ dans la capitale, il fit effort pour obtenir ~~son~~ ~~chèque~~ de
rapport ~~à l'an~~ de nous.

Quand il en eut, le 19 juillet. Dorcas était de sa femme à l'anné
du Rhin, ^{mais il n'avait} ~~encore~~ ^{pas} le ~~compte~~ ; mais il le ~~gagna~~ le 20 ou le 21.

Lafayette 1898-80

Les lettres de 20 ans de 20 x 6 91

~~5 juin 92~~ 5 juin 92

Cerpi pour

sur un autre dessin

qu'il est

de Paris - algébra

sur la fin de 20 x 6 - fin de

5 juin 92 "H pour

supplémentaire

qui sont les deux

multicouche de papier Chaux

qui sont au 284

~~7 juin de 20 ans - 20 ans de 20 x 6 - 20 ans~~

Recknover Lafayette -

a Paris 26 ou 27 fe - 92

Lafayette Ref. 6 20 ans de 20 x 6

Recknover Ref. 6 20 ans de 20 x 6

~~78 - Paris de Chaux -~~

Bison passa l'automne et l'hiver dans cette ville, occupé de deux sortes de soins très différents : d'abord à organiser ses troupes, composées pour la moitié de bataillons et escadrons de ligne décimées de jour en jour par la désertion et l'insubordination, et pour le surplus de volontaires sans instruction aucune ; ensuite à correspondre avec ses amis parisiens sur les questions du jour, politiques et diplomatiques, devenu sur ses entrefaites ministre de la guerre (6 de cemb. 1791), avec Dumouriez, un peu plus tard ministre des affaires étrangères (), avec Talleyrand. La politique extérieure le passionnait. — Voir à ce sujet la correspondance publiée par Pallanin, La mission de Talleyrand en Angleterre en 1792, Paris, 1889, 82). Il y a aussi une lettre aux archives de la guerre, qui n'a jamais été publiée, et qui le montre en relations avec Walckiers, l'un des chefs des démocrates belges qui tournaient alors leurs regards vers la France. (21 sc^{te} 1791. Chiquet, Œuvres de la Révolution, IV. 53. —

Cependant les relations se tendaient avec les camps allemands et la France sentait le besoin de renforcer le caduc de troupes égrenées de Dunkerque à Belfort sur la frontière. Dans la seconde quinzaine de décembre 1791, Narbonne fait commencer la formation de trois armées, du Nord, du Centre et du Rhin, que commanderont Rochambeau, La Fayette et Luckner. Il vient lui-même inspecter les troupes et ensuite à le bâton de maréchal à Rochau. de maréchal que le roi s'est décidé à lui donner le 28 x^{bre}. Lui-même Bism attend sa nomination au grade de lieutenant général, mais il est convaincu que Louis xvi l'écartera. Le 13 janvier pourtant il est nommé.

Le printemps s'approche. La guerre devient de plus en plus probable. Bison veut en être. Il tient à faire partie de l'armée qui agira, et comme le projet d'arracher la Belgique aux autrichiens tourne les têtes, il désire rester à l'armée du Nord, mais à la condition s'y servir sous Rochambeau. Seulement Rochambeau tombe malade et le voilà venu d'avoir pour chef La Fayette, qui a dix ans de moins que lui et

qu'il juge ex actement comme Bonaparte le jugea plus tard ("aucun talent, ni pour le civil, ni pour le militaire"). Il se désine pour ne pas avoir La Fayette. Heureusement Rochambeau se rétablit et arrive juste au moment où les hostilités vont commencer.

Sur cette période d'attend, voit surtout Pallavicini, La mission de Talleyrand, et Chuquet,

Armée du Nord.

Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Empereur. Dumouriez a fait brusquer les choses. Depuis longtemps il est convaincu que la poire des Pays-Bas est mûre et qu'il suffit d'étendre la main pour la cueillir. Au reste les Autrichiens ne sont pas prêts. On ne doit pas attendre qu'ils le soient. Alors, comme mettait la main qui a perdu tant de gouvernements, il ordonne de faire l'offensive immédiate, malgré Rochambeau, sans apercevoir que, si les Autrichiens ne sont point en mesure, nous ne le sommes pas non plus, avec nos troupes de ligne désorganisées et nos volontaires inexpérimentés.

Rochambeau dispose d'une vingtaine de mille hommes tout au plus, répartis en trois corps : Carle à Dunkerque, Elisabeth Dillon à Lille, Brins à Valenciennes. Le 9. avril tout le monde s'ébranle. Carle marche sur Furnes, mais en apercevant l'ennemi se hâte et s'arrête ; prudemment il les ramène à Dunkerque. Dillon se présente devant Tournay ; les volontaires se débattent au premier corps de fusil. Déserte. Des cavaliers tiennent sur lui. Il se réfugie dans une grange. On l'en tire pour le ramener à Lille où on l'égorge. Brins occupe Quiesrain, pousse sur Maas où il trouve l'ennemi en marche et retourne. Il n'insiste pas et se rabat sur Quiesrain où il campe. Dans la nuit arrive la nouvelle de la déroute de Dillon. Panique. Il rallie ses fuyards ; mais le lendemain, à l'approche de

la cavalerie autrichienne, les soldats se dispersent de nouveau et affluent en désordre aux Valenciennes.

L'opération est manquée. C'est un vrai désastre. Le vicar Rochambeau perd la tête, écrit au roi qu'il est victime d'un complot infernal (l'ordre présumé d'offensive), qu'il veut s'en aller, qu'il s'en va, que Biron et lui ont perdu la confiance des troupes. Il faut voir au Moniteur ses lettres et celles de Biron, et la leçon de courage qu'il donne à son chef. Vraiment il est admirable à cette heure-là. Impossible d'être plus d'énergie, de lucidité, de fermeté, de vertu civique. La conduite du maréchal lui paraît une désertion. Le mot n'y est pas, mais il se fait entendre. Il refuse le commandement de l'armée; il reste à son poste jusqu'au jour où il partira honorablement le quitter et servir comme simple volontaire.

à Paris, c'est l'affollement, le ministre de la guerre Delpech, qui remplace Narbonne depuis 6 semaines, démissionne. Dumouriez le remplace, mais pour trois jours seulement. Après quoi Dumouriez prendra la guerre pour trois jours et se voit congédié. alors survient l'insurrection du 20 juin.

Que devient Biron au milieu de ce gâchis? on ne sait. Il est encore à Valenciennes le 11 mai. Mais ensuite plus rien. Rochambeau a obtenu son rappel le 6 mai; il sera relevé par Luckner; mais celui-ci n'arrive que le 18 et ce jour-là seulement Rochambeau, qui s'est résigné à l'attendre, adresse ses adieux à son armée. Biron probablement se retire vers la même date. En effet on ne voit plus son nom paraître, et quand du 17 au 29 juin Luckner, obéissant à un nouvel ordre d'offensive, venu de Paris et tout aussi intempestif que le premier, ira faire à Courtray une inutile promenade militaire, il n'y aura plus de Biron. Tout porte donc à croire qu'il a quitté Valenciennes fin mai et s'est retiré à Paris en quête d'une autre destination.

Sur l'armée du Nord, voir :

Armée du Rhin.

L'armée du Rhin n'était pas destinée à devenir avant longtemps une armée agissante. Son rôle était tout simplement de couvrir l'Alsace du côté du Palatinat, le long du Rhin et dans la direction de la Suisse. Elle manquait de tout. Luckner, qui l'avait commandée au début, l'avait été retiré en mai pour venir remplacer Roschambeau à l'armée du Nord. On lui avait donné alors pour successeur un vieillard de 85 ans, La Morlière (ne pas confondre avec La Morlière). Et tout de suite d'Alsace étaient venues à Paris, des lettres de Victor de Broglie, son chef d'état-major, et de Dietrich, le maire de Strasbourg, réclamant l'Armée du Rhin Biron, jeune et populaire.

Mais il y avait à cette armée Custine, ancien camarade de Biron en Amérique, plus âgé que lui de 80 ans, ambitieux, vantard, incammodé et brutal. Il avait réclamé l'Armée du Rhin pour lui-même, dépréciant tous les concurrents possibles, surtout Biron, s'écrasant par sa droite de Guevernain. Et en fin de compte il avait fini par faire écrire par La Morlière une lettre où le vieux bonhomme le demandait pour son successeur.

Biron général de la Révolution.

Pendant les derniers temps de sa vie, Niron a passé 21 mois à la tête des troupes et cinq mois dans les verrous à attendre la guillotine. Cette période de son existence est à coup sûr celle qui aide le mieux à le connaître, mais elle n'apprend pas grand chose sur ses o

Henry

a dû ne pas à s'arrêter aux événements de cette époque. Cependant il est indispensable d'en bien déterminer et de bien connaître les traits essentiels de sa carrière, de la fin de 1791 à la fin de 1793, ne fût-ce qu'afin de pouvoir repérer avec exactitude ses relations épistolaires avec la marquise et la duchesse.

Biron, pendant ce temps, a successivement commandé : en sous-ordre, à l'armée du nord, d'octobre 1791 à mai, juin ou juillet 1792; — en chef à l'armée du Rhin, de juillet à décembre de la même année; • en chef à l'armée d'Italie, de janvier ou plus exactement de février 1793; — en chef dans l'ouest, où il avait trois années sous ses ordres, avec le commandement direct de l'une d'elles, de mai à juillet 1793. Je vais préciser, car tout cela est mal connu, pas bien expliqué dans les livres ou mieux expliqué avec beaucoup de contradictions et d'erreurs.

I. En Flandre, avant la guerre de 1792.

Au moment de la réunion des Etats-Généraux, Daron était maréchal de
 Camp depuis le 1^{er} janvier 1784. En il fut nommé, quoique député,
 Commandant de l'île de Corse, demanda l'autorisation de l'Assemblée avant de s'y
 rendre (séance du . Mars,) ; ne s'y rendit pas ;
 saisit bien vite l'occasion de démissionner, en jure que l'Assemblée discutait un

projet de décret qui déclarait le mandat de constituants incompatible avec toute fonction publique (séance du Moniteur,); mais comme les Corses insistaient pour avoir un commandant vraiment constitutionnel, il se résigna, se fit autoriser par l'Assemblée à rejoindre son poste (séance du Moniteur,) et finalement ne parlait jamais.

En juin 1791 il fut envoyé dans le Nord avec deux de ses collègues pour inspecter la frontière et recevoir le serment des troupes. C'était peu après la fuite de Varennes. (Moniteur, séance du 28 juin, n° 180; et séance du 2 août, n° 214). Il avait rencontré en Flandre, son vieux général de la guerre d'Amérique, Rochambeau. Il avait peu de sympathie pour lui, mais l'estimait. Dans la séance du 2 août, il fit décider qu'on lui enverrait de sérieux renforts (12 ou 15.000 hommes de garde nationale, 16 escadrons de cavalerie; fonds pour le camp de Maastricht). Cette excursion lui inspira le désir de reprendre du service sous son ancien général.

Le mois de septembre arriva. L'Assemblée Constituante fit place à la Législative. Il n'était plus député et ne pouvait plus l'être, puisque toute réélection avait été interdite. En octobre: un poste en Flandre et fut nommé au commandement des troupes réunies à Valenciennes, lesquelles relevaient de Rochambeau. (Chassin, La Vendée patriote, I, 574, lettre au ministre de la guerre).

A ce moment, et depuis quelque temps déjà, on craignait, mais on ne désirait pas, la guerre avec les puissances allemandes qui avaient accueilli les premiers émigrés et s'agitaient pour secourir Louis XVI. On prenait donc quelques précautions. C'est pourquoi on avait rassemblé des troupes en Flandre sous le commandement de Rochambeau et formé quelques camps dont celui de Valenciennes.

Biron général de la Révolution.

Au début de 1789, le militaire chez Biron n'a plus rien à espérer. Il n'a que 42 ans; il est maréchal de camp depuis plus de cinq ans; mais la Cour l'a mis de côté et sa carrière est finie. En quelques mois tout change. La carrière se rouvre devant lui.

Commandement en Corse. — En 1789 de l'armée royale sont trop hostiles au nouvel ordre de choses pour qu'on puisse aisément les employer. A tout instant des conflits éclatent entre eux et les soldats, les administrations locales, le peuple. Le gouvernement cherche à des officiers dont les opinions libérales sont connues et qui ont chance d'être bien accueillis. Il y en a un certain nombre sur les bancs de l'Assemblée et Biron est l'un d'eux. En on décide de l'envoyer en Corse.

1. Dictionnaire. —
2. Livre de la vie en j'inf. —
3. Livre de la vie en j'inf. —
4. —
1. Dictionnaire. —
2. Livre de la vie en j'inf. —
3. Livre de la vie en j'inf. —
4. —

[illegible]

à l'ami de Nord, sous Rochambau, sur unis 8^e de l'7^e pub. d'auvry.

~~ami de~~ Liut-ge. - Il était ténus que me de l'emp. on le fit liut-ge.

Je n'ai pu rien à savoir à quelle date.

J'ai à compléter, plus qu'à rectifier, ce que j'ai dit à propos de l'arrestation des d'Orléans en avril 1793. Mais les renseignements que je dois y ajouter changent assez sensiblement la physionomie des événements. Je n'avais pris les choses qu'à partir du 3 avril. Il faut en réalité remonter un peu plus haut.

Perte de la Belgique.

Le 18 mars 1793 se donne la bataille de Mervinsden. Dumouriz battu est refoulé rapidement sur la frontière de Flandre. La Belgique est perdue pour les Français. Des commissaires de la Convention, Dant d'Antin, sont auprès de lui, assés tent à la déroute, et rentrent à Paris vers le 25 mars.

Entrée de Tournay.

Les 26. 27. 28 mars d'autres commissaires, envoyés à l'armée par l'Assemblée dès les premières mauvaises nouvelles, Fery, Dreyer et Dubuisson, ont des conférences à Tournay avec Dumouriz. Le général exaspéré de sa défaite, qu'il attribue, avec raison du reste, à l'incapacité et à la malveillance du ministre Dache qui laisse ses troupes manquer de tout, tient un langage menaçant pour la Convention et la Montagne, les Jacobins et les brailleurs de Paris. Les commissaires rendent compte. Leurs lettres arrivent à Paris le 31 mars. Mais on en sait déjà trop et dès le 30 la Convention agit.

Dumouriz mande à la barre

Le 30 mars la Convention prend trois mesures : 1^{re} Elle mande Dumouriz à sa barre. — 2^e Elle expédie à l'armée le ministre de la guerre Beurnonville, en confiant l'intérêt à son collègue des affaires étrangères, Le Brun. — 3^e Elle rappelle ses commissaires Proly et autres, et en envoie cinq nouveaux, Carnus, Lamarque, Carnot, Quinette et Baraël. Elle prend des résolutions sans connaître encore le procès-verbal des conférences de Tournay. Mais déjà de mauvais bruits courent.

Le 31 mars la Convention reçoit des petits papiers qui viennent lui demander la tête de Dumouriz (affiliation de la loi portant peine de mort contre quiconque demandera un roi ou un dictateur). L'Assemblée entend ses Comité de Défense générale qui lui promet un rapport pour le lendemain. Les lettres de Proly et autres sont arrivées. La nouvelle transpire. L'émotion est au paroxysme. On tremble de voir Dumouriz marcher sur Paris. C'est le moment le plus critique de la Révolution.

Nuit du 31 mars au 1^{er} avril,

A sept heures du soir le Comité de Défense générale s'assemble. Et sa séance vient prendre part les membres du Comité de Direction générale et "plusieurs autres membres" (c.à.d. des conventionnels influents). La réunion dure jusqu'à 4 heures du matin ~~du matin~~ midi le lendemain.

On commence par lire les lettres des commissaires qui ont conféré à Tournay avec Dumouriz. Et sous le coup

de l'inquiétude on décide immédiatement des mesures extraordinaires. C'est ici que se noue l'affaire des D'Orléans, suspects à cause de la présence de Louis Philippe Egalité auprès de Dumouriz.

1^{re} Arrestation de 27 personnes, formant deux groupes : un premier groupe comprenant Louis Philippe Egalité qui est à l'armée de Dumouriz, son frère Antoine Egalité qui est à l'armée de Brissot, la citoyenne Sillery (m. de Genlis), Laclès, Valence, Liguiville, et autres connus pour être plus ou moins en relations avec les D'Orléans ; un second groupe tout à fait différent comprenant des militaires jusqu'ici inquiétants : Victor de Broglie, Westermann, Devaux, Lory d'Arzy, etc., sans rapports connus avec les D'Orléans.

2^e Convocation immédiate du duc d'Orléans et de son ami Sillery (m. de Genlis), qu'on s'ose pas arrêter parcequ'ils sont conventionnels. Sillery arrive à 6 heures du matin, le duc à 8 heures. Sillery est girardin. Le duc siège avec la montagne. Tous deux protestent qu'ils n'ont aucune relation avec Dumouriz et que, s'il est coupable, ils s'associent d'avance à toute mesure qui sera prise contre lui.

Séance du 1^{er} avril,

Cambacérès, au nom du Comité de Défense générale, fait à la Convention le rapport promis la veille. Il lit les documents reçus de la frontière et ajoute que le Comité a pris des décisions qu'il croit devoir taire encore. Cependant, ajoute-t-il, je suis chargé de vous dire : 1^{er}... 2^e que nous avons pris des mesures pour nous assurer de tous ceux qui, à raison de leur naissance de leurs intérêts de leurs habitudes, de leurs rapports et de leur

Biron et l'arrestation des d'Orléans.

—

Dans les premiers jours d'avril 1792, au moment où Biron emporte les positions des Picmontois en avant du col de Bende, soudain arrive à Paris la nouvelle de la trahison de Dumouriez.

Le 3 avril la Convention met le général hors la loi. Le 4 elle ordonne aux municipalités de mettre en surveillance et de garder comme otages jusqu'à nouvel ordre les parents de tous les officiers de l'armée du Nord; elle cite à sa barre le fils aîné du duc d'Orléans, le jeune duc de Chartres, qui est l'un des compagnons habituels de Dumouriez, et décide qu'en attendant, son père sera gardé à vue dans Paris. Mais on apprend que Chartres a passé la frontière avec Dumouriez. Les siens vont payer pour lui.

Le 6 avril un décret prescrit d'arrêter immédiatement¹ des Bourbons qui ne sont pas déjà renfermés au Temple. Le duc d'Orléans, sa sœur la duchesse de Bourbon, son troisième fils le duc de Beaufort (16 ans), son cousin le prince de Conti, sont mis sous bonne garde. La duchesse d'Orléans, absente de Paris, est internée à Bizy-sous-Vernon. Le 7, comme le duc d'Orléans a invoqué sa qualité de membre de la Convention, l'Assemblée déclare expressément qu'elle a entendu le comprendre au nombre des Bourbons visés par son décret. Le 8 nouvelle décision: le Comité de Salut public propose que les prisonniers

soient transférés dans une ville de l'intérieur pour y être détenus. Cette mesure est adoptée sur le champ. Mais où les envoyer? Plusieurs villes sont indiquées. Par priorité on met le nom de Marseille aux voix. L'épreuve est douteuse, alors se produit un incident.

Personne jusqu'à là n'a suspecté la fidélité politique de Biron. Mais sa liaison avec Philippe Egalité est notoire. En ^{juin} 1792, étant à la tête de l'armée du Rhin, il a sollicité par le duc de Chartres, il est vrai sans l'obtenir, le grade de lieutenant général avec le commandement de Strasbourg. A une date plus récente, en janvier, quand il a traversé Paris se rendant à l'armée d'Italie, il a demandé et cette fois obtenu, que le second fils d'Egalité, Antoine de Montpensier, lui fût donné comme aide-de-camp. Et ce jeune homme sert en ce moment auprès de lui. Aussitôt la loyauté de Biron est mise en doute.

La Rivellière-Lépeaux. — Je demande qu'on ne les mette pas à Marseille, près de l'armée des alpes maritimes qui commande Biron.

Levasseur. — Si Biron est suspect, il faut le destituer!

— On vote de nouveau sur le choix de Marseille. L'épreuve est douteuse encore une fois. Cambas demande qu'on envoie les princes à Montpelliér. On vote de relief. Marseille est désignée. Les interruptions reprennent, —

Foufrède. — Afin que les Bourbons ne passent pas dans le camp de Biron, je demande qu'ils soient destitués.

Carriès. — J'appuie la proposition de Foufrède et je demande que le Comité de Salut public soit tenu de nous présenter un projet de décret sur le rappel de nos armées de tous les ci-devant nobles. (applaudissements des tribunes).

Marat. - "Je demande la destitution immédiate de Biron, parcequ'il a des intelligences avec l'Égalité".

La destitution immédiate, c'était vraiment trop pour le moment. L'assemblée passa à l'ordre du jour. Mais il resta n'en firent pas moins une forte impression sur le Comité. Le soir même, 8 avril, il décida que Biron quitterait l'armée des Alpes, où il n'était pourtant que depuis sept semaines et où il avait des succès, et irait prendre le commandement de l'armée des Côtes de La Rochelle. Bientôt, après s'être mis ainsi en règle avec les girondins et les enragés qui venaient de dénoncer conjointement le général, il ne se pressa pas de lui notifier sa nouvelle destination. Biron n'en reçut avis que le 14 mai, c.à.d. vers le moment où les Bourbons arrivaient à Marseille.

Mais il n'attendit pas jusqu'au 14 mai pour savoir ce qui s'était passé à la Convention. L'ordre avait été expédié tout de suite de mettre sur aide-de-camp Montpensier en état d'arrestation et de le diriger sur Paris. Le jeune prince fut arrêté chez lui. et mis en route. A Aix la garde nationale l'arrêta. On commençait le dixième du 8 avril; il fut dirigé sur Marseille où son oncle le comte de Provence où son père, son frère, sa tante et le prince de Conti vinrent le rejoindre dans le courant de mai.

Lorsque Biron eut connaissance de ces événements, il dut éprouver une triste réflexion.

L'auteur de ces mémoires est Antoine - Philippe d'Orléans, second fils de Philippe Egalité, frère cadet du roi Louis-Philippe par conséquent. L'ouvrage est essentiel à consulter. Le jeune prince était avec son père aîné à l'armée du Nord, en avril 1792; les ordres de Biron. Il assista à la déroute de Quivrain et s'y comporta si bien, que Biron, dans son rapport du 2 mai, à la législative, faisait le plus grand éloge de sa conduite et de celle de son aîné du reste.

Plus tard, en l'année 1793, quand Biron, passait de l'armée du Rhin et passant par Paris pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, il accepta très volontiers, sur la demande du duc d'Orléans, d'en mener avec lui Antoine de Montpensier comme aide-de-camp.

Mémoires de S. A. S. Louis Antoine Philippe d'Orléans, duc de Montpensier. Paris, Baudouin, 1824, in-8.

L'auteur de ces mémoires est Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, né en 1775, second fils du duc d'Orléans, futur cadet du roi Louis-Philippe. L'ouvrage est essentiel à consulter, jusqu'à la page 80¹⁵ environ. Antoine de Montpensier a vu de près Biron.

Il était sous ses ordres à l'armée du Nord avec son aîné au début de 1792. Il deux jeunes princes assistèrent à la déroute de Quivrain le 29 avril et s'y comportèrent si bien que Biron eut devoir leur consacrer un alinéa dans son rapport du 2 mai, lu à la législature la séance du . Montpensier ne dit rien de

Plus tard, en janvier 1793, quand Biron, rappelé de l'armée du Rhin s'arrêta à Paris avant d'aller prendre le commandement de l'armée d'Italie, il accepta, avec l'agrément du ministre Piche, d'accompagner avec lui comme aide-de-camp Antoine de Montpensier. Le jeune homme suivit donc Biron à l'armée d'Italie et y vécut auprès de lui de jésus à avril sur le pied de l'invité. Mais au milieu d'avril, après la trahison de Dumouriez, la Convention ayant ordonné l'arrestation de tous les membres de la famille de Bourbon, Biron reçut l'ordre d'arrêter son aide-de-camp. Montpensier a raconté longuement cette scène, le désespoir de son général et les ménagements qu'il usa vis-à-vis du malheureux jeune homme.

Biéron mis en accusation.

5-8 nivose an 11 - 25-26 décembre 1793.

Il ne serait probablement rien sorti de fâcheux pour Biéron des projets de réorganisation du tribunal révolutionnaire, si des événements très gros n'avaient tout à coup surgi. Il n'en serait rien sorti, c. a. d. que l'information ouverte par Fouquier sur l'initiative de Ronsin et de Grammont serait restée en route, comme les dénonciations de juillet. Et en effet, à quelques jours de là, le 27 décembre, la Convention, excédée de Bon de ces individus, décrétait d'arrestation Ronsin, Vincent, et , c.

Le dossier de Grammont contre Biron.

11^e primaire au 11 - 1^{er} de cemb. 1793.

Au 1^{er} de cembre 1793, il y avait quatre mois et trois jours que Biron était incarcéré. La Convention, le Comité de Salut public, le Comité de sûreté générale, le conseil exécutif provisoire, bref tout le gouvernement l'avait oublié. Au fond personne dans ces milieux-là ne le jugeait coupable, ni dangereux. Il est même permis de croire qu'on y avait plutôt quelque bonne volonté à son égard et qu'en laissant sa détention se prolonger silencieusement, on lui se sauverait encore de lui croyant lui rendre service. Seul Choudieu et peut-être deux ou trois autres, dont il avait eu le tort de ne pas admirer suffisamment le génie stratégique, quand il avait fait préférer ses plans aux leurs par le Comité de Salut public, chahardaient encore dans les couloirs de la Convention de la Convention. Mais sans écho. Les choses avaient si mal tourné en Vendée après le rappel de Biron qu'ils n'avaient pas le droit d'être fiers.

Seulement si Biron n'avait à peu près rien à craindre du gouvernement, la bande de Ronsin, Rossignol et C^{te}, avait positivement juré, comme disent aujourd'hui les apaches, d'avoir sa peau. Et de fait ils finirent par l'avoir grâce à leur acharnement, mais il y fallut un concours de circonstances véritablement peu ordinaire. Sans cela Biron leur eût échappé.

Le dossier Grammont. — Les discussions de juillet n'avaient rien produit. Biron, il est vrai, avait quitté l'armée, mais il était difficile de dire si c'est parce qu'on l'avait rappelé ou parce qu'on avait accueilli sa démission. Il avait été appelé en rentrant à Paris à s'expliquer devant le Comité de Salut

public et le Conseil exécutif provisoire. On ne l'avait pas trouvé bien blâmable, puis-
qu'on l'avait laissé libre, qu'on lui avait donné un délai pour présenter un compte-
rendu de ses opérations, qu'il avait présenté ce travail chaque depuis quatre mois
on n'avait pris aucune mesure contre lui.

Il est vrai que, huit jours après avoir été entendu par le Comité et le
Conseil, il avait été emprisonné. Mais cet acte de rigueur ne venait pas du
gouvernement. Il n'était que la suite d'une décision d'ordre générale qui
laissait au ministre de la guerre et à la municipalité la faculté d'incarcérer
certaines catégories de personnes. Et comme Ronsin était le maître au ministère
de la guerre, et maître de la maison, il avait tout de suite, en demandant
un corps de police au décret, en cas de Biron comme un général destitué, ce
qu'il n'était pas, provoqué son envoi à Sainte-Pélagie.

Quoiqu'il en soit, plus que les discriminations de juillet, n'avait rien
produit. Biron était à l'ombre, voilà tout. Au bout de quatre mois la bande
d'émigrés. Ronsin se mit à former un dossier contre Biron. Mais il eut
bientôt d'autres soucis. La Convention, qui commençait à voir clair dans l'aus-
sion des bureaux de la guerre, le prit à partie, et pour se débarrasser de lui
elle l'expédia à Lyon avec une partie de l'armée révolutionnaire, en attendant
l'heure où l'on pourrait se débarrasser de lui et de ses parents. C'était le prélude
du conflit entre l'armée et le pouvoir entre la Convention et les ultra qui s'étaient
emparés de la Commune, du tribunal révolutionnaire et des ministères, et
accusaient Danton de modérantisme; ils inquiétaient déjà Robespierre lui-même.

Le dossier Grammont. Dans Ronsin avait entrepris de constituer un
dossier contre Biron. Mais son départ pour Lyon l'empêcha d'y mettre la dernière

mais. En quittant Paris il passa la main à son ami Grammont, comédien du théâtre de la Montansier, improvisé chef d'état-major de l'armée révolutionnaire. Il semble aussi qu'il avait Fouquier-Tiville et lui recommanda Biran. Grammont était plein de bonne volonté. Parfaitement quand il vit les pièces recueillies par Rousin, il eut une inquiétude. Il n'y avait dans le dossier que des copies des déclarations de juillet, pas une seule déclaration authentique. Il en fit un résumé et envoya le tout à Fouquier, en l'engageant à se procurer les originaux auprès du Comité de Salut public. Sa lettre — 11 prairiale — 12 décembre 1793) est pitoyable de naïveté. Mais ce qui est plus pitoyable encore, c'est de voir et indivis, qui n'est qu'un subordonné, mettre en mouvement l'accusation publique avec la copie de pièces que le conseil depuis plus de quatre mois, et où il n'a pas jusqu'à qu'il y eût matière à poursuites.

Ouverture d'une instruction. — Fouquier reçut le pli le 12 décembre. Il est évident qu'il l'attendait, puisque le même jour, il fit ouvrir une information contre Biran et que le juge commis à cet effet reçut les déclarations de quatre témoins. Dans ces témoins étaient Monro, La Chevalière, Choudieu, Richard, ces deux derniers conventionnels, bref une partie de la fameuse commission cantonale dont Biran n'avait cassé les plans par le Comité de Salut public. Les trois premiers rééditèrent leurs accusations de juillet. Richard se montra modéré.

Empêchement d'arrêt. — L'affaire en resta là. Pourquoi ne fut-elle pas suivie? Il est probable qu'il fallut ensuite quelques des déclarations de juillet

et qu'il fallut quelques jours à Fouquier pour les faire venir. Car il les fit venir ; elles sortirent au dernier qui lui servit à la fin du mois. Plus tard à faire condamner Brion. Mais il est à croire qu'un autre empêchement l'arrêta.

La loi du 10 mars 1793 qui avait créé le tribunal révolutionnaire réservait à la Convention le droit de saisir cette juridiction. Peu après, un décret 5 avril avait donné à l'accusateur public le droit de la saisir lui-même. Toutefois l'assemblée s'était réservée à elle seule le droit de mettre en accusation ses propres membres, ainsi que celui d'autoriser l'arrestation des ministres et des généraux. Brion n'avait pas été arrêté par son ordre, ni même sur l'ordre d'un de ses comités. Fouquier jugea apparemment qu'il ne pouvait pousser l'affaire plus loin. Il avait encore des scrupules qu'il dépassa à plusieurs. Il n'osa pas non plus demander un décret d'accusation. Le succès n'était pas certain. Quelque chose se passa à ce moment qui resta obscur pour nous, et qu'on peut restituer à peu près sûrement comme il suit.

Projet de réorganisation du tribunal. — Les juges révolutionnaires siégeaient depuis avril. Jusqu'à la mi-octobre ils n'avaient pas été bien sévères. En moyenne 12 condamnations capitales par mois, et des acquittements en bien plus grand nombre. Puis tout à coup les sentences de mort s'étaient multipliées, les acquittements s'étaient multipliés. Il y avait eu une interruption d'expédition du 20 octobre au 1^{er} novembre. Le tribunal ne paraissait plus suffire à la besogne. Fouquier réclama une réorganisation. Il était entré depuis peu au Comité de Salut public ; il s'y occupait de ces sortes de choses, et l'accélération de la guillotine avait coïncidé avec son entrée en scène. Fouquier dut l'entretien de ses projets de réorganisation et insinua dans l'oreille de Brion les propos qui ne marchaient pas. On va voir ce qu'il en sortit.

O des Actes du Comité de Salut public, publiés par A. Aubard
Paris, Impr. n^{le}.

Je n'écris cette note que pour avoir l'occasion de donner un renseignement et prévenir des confusions. Il a existé pendant les années 1789 - 1795, soit en dehors des assemblées, soit plus habituellement dans leur sein, une multitude de Conseils et de Comités, dont quelques uns sont essentiels à connaître.

Conseil exécutif provisoire. — Celui-ci n'est autre chose que le Conseil des ministres, remplissant à partir du 10 août 1792, date de la suspension du Roi, le rôle de pouvoir exécutif. Il n'y a que 6 ministres. Ils sont élus à partir du 10 août par l'assemblée, Législative ou Convention. Ils ne peuvent faire partie de l'assemblée. Ils sont assistés d'un secrétaire. Les procès-verbaux, très sommaires, de leurs réunions sont publiés dans le recueil ci-dessus. La première séance du Conseil exécutif est du 15 août 1792. Le 1^{er} avril 1794 les ministres disparaissent et sont remplacés par ¹² commissions. Donc à partir de ce moment plus de Conseil exécutif.

Comité de Défense générale. — Celui-ci est une commission créée le 1^{re} janvier 1793 par la Convention, pour centraliser les études et les décisions relatives aux armées. Le Comité est formé de 21 membres, élus 3 par 3 par chacun des sept comités de l'assemblée et pris dans leur sein (Comité diplomatique, Comité militaire, Comité de sûreté générale, etc.). Les procès-verbaux du C.^{te} de Défense figurent dans le recueil ci-dessus.

Comité de Sûreté générale. — L'un des comités ordinaires de la Convention. Renouvelé chaque mois. A joué un rôle très considérable pendant les deux premières années

de cette assemblée. C'était un véritable ministère de la police. Là affluaient toutes les dénonciations. De là partaient toutes les mesures de compression révolutionnaires : arrestations, mise en surveillance, ou déportation des prêtres, mis enments, émigrés, prisons, tribunal révolutionnaire, etc. Papiers non publiés.

Comité de Salut public. - Créé par la Convention le

Détention préventive de Biron.

29 juillet - 26 déc. 1793.

Arrêté à Paris le 29 juillet 1793 Biron fut détenu préventivement jusqu'au
28 ou au 27 date de sa mise en accusation. Pendant ces cinq mois il séjourna, d'abord
à Sainte-Pélagie, ensuite à l'Abbaye, d'où il ne sortit que pour être mené à
la Conciergerie, c. a. d. au tribunal révolutionnaire.

1^{er} août 93. *1^{er} arrêt. 93. Biron est arrêté le 29 juillet 1793. Il est détenu à Sainte-Pélagie jusqu'au 28 août 1793. Il est ensuite transféré à l'Abbaye, puis à la Conciergerie. Il est jugé le 26 décembre 1793. Il est condamné à mort.*
Sainte-Pélagie (29 juillet - fin août). — Biron déposé à Sainte-Pélagie

par simple mesure de surveillance. Il n'était pas accusé. Le Comité de Salut public n'avait
pas statué sur le mémoire qu'il avait rédigé à son adresse le 28 juillet et
qu'on saisit le lendemain sur son domestique. C'était un suspect, rien de plus. Le
15 août, n'ayant aucune nouvelle du Comité, n'ayant pas même été interrogé, con-
vaincu du reste que sa conduite est irréprochable, il se fâche. Il écrit à son correspon-
dant, qu'il connaît, Hérault-Seychelles, ancien avocat général
au Parlement de Paris, ami particulier de Danton. Il se plaint avec indignation de
la manière dont il est traité et récapitule sa conduite. En somme n'a aucun
grief contre lui. Tout se réduit à cette ridicule histoire de l'arrestation de Rossignol
qu'il n'a pas fait arrêter du tout. à la captivité il égale et
arbitraire dont il est victime ; sinon il protestera publiquement.

Cette lettre provoqua-t-elle quelque mesure ? Pour le savoir il faudrait consulter
le dossier du tribunal révolutionnaire. Aucun de ceux qui ont vu les pièces n'a pu le

(1) Cette lettre est reproduite par fragments dans la préface aux Mémoires du duc de Laungues de
l'édition d'Heylli, p. XXX - XXXII. J'ignore s'il en est tirée. Il est fâcheux de ne l'avoir pas
tout entière.

peine de donner des précisions. Quoiqu'il en soit, quelques jours après le 15 août, Dirm fut extrait de [] et conduit dans une autre prison, celle de l'abbaye. La date du transfert n'est pas connue. Elle est antérieure au 14 septembre, puisque ce jour-là au plus tard, et probablement quelques jours plus tôt, Dirm adressait de l'abbaye à la Convention la lettre dont il sera parlé tout à l'heure.

X. Observations sur le séjour de Dirm à Santo-Pélagie. —

- 1). Cette prison existe encore. Elle est située dans le V^e arrondissement.
- 2). A S^{te} Pélagie, en même temps que Dirm se trouve madame Roland, et la présence du général devient pour elle le prétexte de la lettre ou pour mieux dire du projet de lettre qu'elle rédigea le 11 septembre à l'adresse de Montané. — Voir la note relative aux "Lettres de Madame Roland", éd.^m Perroud.
- 3). Missess Elliott prétend de son côté avoir rencontré Dirm à S^{te} Pélagie. Mais l'érogue qu'elle assigne à sa propre détention ne permet pas de croire à la réalité du fait. — Voir la note relative à [] de Madame Elliott.
- 4). Wallon, Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris, II, 303, dit que Dirm, après son rappel de l'armée fut incarcéré à []. C'est une erreur, puisqu'il a passé d'abord par S^{te} Pélagie. Mais l'erreur s'explique par ce fait que Dirm est resté quatre mois à l'abbaye et que Wallon, préoccupé avant tout du procès de condamnations n'a pris garde qu'aux pièces de la fin. Peut-être après tout, les pièces relatives au séjour du général à Pélagie ne figurent-elles pas au dossier de condamnations, le seul qu'il ait étudié.
- 5). Perroud, l'éditeur des "Lettres de madame Roland", Wallon sur cet article est à son tour tombé dans une erreur. Trompé par la date de la lettre à Montané, qui est du 11 septembre, il a affirmé qu'en sept.^m Dirm était encore à Pélagie. — Voir la note sur les "Lettres de [] Roland."

L'abbaye. — Biron fut donc transféré de S^{te} Pélagie à l'abbaye à la fin d'août. avant le 4 septembre. En l'état on ne peut préciser la date. Cependant, la lettre de M^{me} Roland à M^{me} Barmé étant du 11 septembre, et cette lettre n'ayant pu être écrite que pas bien longtemps après le départ du général, il y a lieu de croire qu'il dut séjourner à Pélagie jusqu'au dans les derniers jours d'août.

La prison de l'abbaye n'existe plus. Elle a été détruite ^{en 1894}. Elle était située de l'église S. Germain des Près, ^{dans une partie} un emplacement qui demeure en partie libre et forme l'élargissement du boulevard S. Germain encore bordé de vieilles maisons. C'est là qu'eut lieu ^{le 4 septembre} (en partie) les massacres de septembre. Le bâtiment avait servi de prison à l'abbé de S. Germain tant qu'il avait eu juridiction. Sous la Terreur on y mettait surtout les militaires, et l'édifice conserva cette destination sous Louis-Philippe; c'était la Cherche-midi de ce temps-là. Mais en 1793, vu le grand nombre des prisonniers, on y mettait aussi des civils. M^{me} Roland y fut enfermée ^{sa première arrestation}.

Le transfert de Biron à l'abbaye donne à croire qu'il avait dû intervenir quelque moment quelque décision contre lui; peut-être une ordonnance ou un ordre de surveillance à son élargissement.

Quoiqu'il en soit, après son arrivée dans cette prison, il juge à propos d'adresser à la Convention une lettre où il demandait à être mis promptement en jugement, on l'interna chez lui sous bonne garde, sa santé ne lui permettant plus de subir les rigueurs de

Cette lettre fut lue à l'assemblée dans la séance du 4 septembre⁹³. Le compte-rendu n'en rapporte pas la date et il n'en donne qu'un résumé confus, certainement peu exact. Un membre Louis Surgrague appuya la demande, en faisant observer que la Convention avait déjà accordé la faveur de l'internement à domicile à deux autres généraux, Anselme et Ferrand. (C'était le prédécesseur de Biron à l'armée d'Italie, Ferrand le défenseur malheureux de Valenciennes). Mais un membre (non désigné par le compte-rendu) fit observer que Biron était suspect, et l'assemblée passa à l'ordre du jour. (M^{me} :

Le 17 juillet 93 le C^{on} se fit à l'ordre du jour
sur la proposition de M. de Lichères, par une délibération de Lescarpe
Cours 17 juillet 1890 M^{me} 20
sur 201.

Moniteur, n° 249 de 1793). Robespierre présidait. Peut-être avait-il forcé le sonnet. (Le
texte du Moniteur est donné par Manguet, 521-522).

rien resta donc sous le verroux - On l'y oubliâ jusqu'à la fin de décembre. Sa situation était singulière. Il n'avait pas perdu de bataille ni manqué ses opérations. On ne pouvait donc le poursuivre comme Custine, comme Lamarque, comme Houchard, comme ^{ouf Chavrin -} son successeur à l'armée d'Italie. D'autre part il n'avait pas encouru l'irritation de tel ou tel représentant en mission. Il n'avait pas d'ennemi dans le comité et la rectitude de sa conduite politique. En somme il n'avait contre lui que la cliqué

Rosignol, Roussin et ^{sa} ~~sa~~, qui lui en voulait d'être ci-devant. C'est pourquoi on l'oubliait.

Il peut peut-être bien être en prison jusqu'au 9 thermidor et aurait été libéré après la chute de Robespierre, sans un concours de circonstances qui se produisit à la fin de de l'année et que je mets en lumière dans une autre note (voir

Il est dit par Marguerite que Biron avait à l'Abbaye, pour compagnons volontaires de captivité, son aide de camp, Rostaud (p. 522). Madame Elliott fait mention de cet officier à l'occasion de la soirée des 19^e d'annis 1733, où l'on apprend la condamnation des 20^e (p. 124)

Je ne sais rien de plus. Cela mériterait d'être éclairci. M^{me} Elliott le nomme Rutant. ^{Vers}
^{note}

du hory-
sont la 30th observation sur le sij' au de Brim et l'abbaye.
1). A ce sij' au se rattache l'anecdote, vraie ou fausse, plutôt fausse,
du projet d'événement rapporté dans la note j'ointe aux mémoires de Mallet du Pan.

Voir "Mémoires et Correspondance de Mallet du Press" sous autre note.

2). A noter que l'auteur de ce récit le fait sejourner au Luxembourg où il n'a jamais paru.

3.) Biron dut quitter l' Abbaye le 26 d'octobre au soir ou le 27 au matin, car le 27 il fut interrogé par le juge Subleyras, et cet interrogatoire n'a pu avoir lieu que dans les dépendances du tribunal révolutionnaire, c. a. d. au Palais, dans les mêmes

Scitrib. ang.
at coll. by type
Waller II. 296

24 7/8 Wheelwright

area' at corner
a College - 6 mi

de puis après tu
Chef d'Etat en. Paul
989

Day 2. Nov. 1, 1881
Arrived at 11:15

Lerran art

2. 1847

Wilson à Sainte-Félagie

29 juillet - fin août 1793.

Arrêté le 29 juillet 1793 dans les conditions que fait connaître la note précédente¹, Wilson fut déposé le jour même à Sainte Félagie. Cette prison existe encore ; elle est située dans le 5^e arrondissement sur une place que traverse la rue Monge.

Séjour à S^t Félagie. - Il y entra donc le 29 juillet ; mais il n'y resta pas longtemps. Au bout de trois, quatre ou cinq semaines, on le transféra à l'abbaye. On ne sait pas exactement à quelle date il passa de la première de ces prisons dans l'autre. Les recherches demandées à M. Herminon permettent sans doute de préciser à détail. Tout ce qu'on peut dire actuellement c'est que le 15 août il était encore à Sainte Félagie et que le 4 Septembre il se trouvait déjà à l'abbaye.² J'indique ci-après ce qui se rapporte à sa détention à Félagie.

Lettre du 1^{er} août. - Sa situation était singulière. Il n'était ni accusé ni même inculpé. Le 10 juillet, tandis que d'angers il adressait par la troisième ou la quatrième fois sa démission au ministre en invoquant le mauvais état de sa santé, le Comité de S. P. déclarait à la Convention qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui, mais que, puisqu'il demandait avec insistance à être relevé de son commandement, il n'y avait qu'à le remplacer. Et l'assemblée avait invité le ministre à proposer un nouveau général pour les armées de l'Ouest.³ Le

1. Cette note n'est pas terminée.

2. Voir une note qui suit sur Wilson à l'abbaye.

3. Voir une note (qui n'est pas terminée) sur son rappel.

16 il avait reçu à Nîmes avis de son rappel. Le 18 au soir il était rentré à Paris. Le 20 il avait été entendu par le Comité de S. P. On ne l'avait interrogé que sur l'arrestation de Rossignol; il s'était excusé en expliquant qu'il y était étranger et finalement avait offert de rendre compte de ses opérations par écrit. Sur quoi on lui avait donné un délai. Puis, tout à coup, au moment où il allait adresser son mémoire au Comité, le 29, il avait été mis en état d'arrestation sur un ordre parti du ministère de la Guerre, ordre abusif et illégal où le Comité n'était pour rien.

Dans ces conditions Birns se regardait comme victime d'une véritable persécution. Il se sentait irréprochable. On n'avait d'autre grief contre lui que la fable ridicule de l'arrestation de Rossignol qu'il n'avait pas fait arrêter du tout. Il attendit trois jours que son affaire s'éclaircît. Mais ne voyant rien venir, le 1^{er} août il se décida à s'enrôler au Comité de S. P. Il demanda qu'on lui donnât communication des dénonciations dont il était l'objet et dont on lui avait parlé le 20 juillet. En même temps il annonçait l'envoi de son mémoire par les premiers jours de la semaine suivante.¹

Compte-rendu de ses opérations. — Trois jours après il fit parvenir ce mémoire au Comité. Celui-ci le reçut entre le 3 et le 7 août. Le document a été publié² intégralement ou presque intégralement par Chassin. Il est très long. C'est un exposé limpide des événements de Vendée de la fin de mai au commencement de juillet 1793, avec des aperçus pleins de justice sur le caractère spécial de cette guerre. On y trouve d'un bout à l'autre l'étonnante clarté et le bon sens

1. Chassin, II, 352. Simple mention; Chassin ne donne pas le texte de la lettre.

2. Voir la note sur l'ouvrage de Chassin, La Vendée patriote. Le mémoire de Birns est publié aux tomes 1 et 2 de coupé en morceaux. J'ai donné dans ma note la liste des fragments avec renvoi aux pages.

que ce jeune esprit mettait dans tout ce qui sortait de sa plume. En forme de conclusion, Birn exprimait la certitude que le Comité rendant justice à sa conduite, proclamerait qu'il avait bien mérité du pays et lui permettrait d'emporter dans une retraite, que sa santé rendait désormais nécessaire, cette satisfaction d'être d'un "soldat républicain".

L'original de ce mémoire et deux copies figurent aux archives nationales dans le dossier de condamnations de Birn.

Lettre du 15 août 1793. — Au moment où le Comité reçoit le compte-rendu de Birn, il n'avait guère le temps d'y prêter attention. Les affaires étaient au pire. Les défrayements s'insurgeaient ou s'agitaient. La rébellion de Vendée devenait plus menaçante. Après deux ou trois essais infructueux pour remplacer Birn, la bande Perrin et consorts avait fini par lui faire donner Rossignol lui-même par successeur! Et tout allait de mal en pis. L'armée du Rhin reculait. Mayence était attaquée. Sans cesse de désordre le ministre de la Guerre Bonchotte avait donné sa démission et nul ne consentait à prendre sa place. On conceit qu'au milieu de ces péripéties, aggravées par les luttes intestines de la Convention — les Girondins avaient été écrasés le 2 juin; Danton venait d'être à son tour mis à l'écart le 10 juillet, et Robespierre n'avait pas encore saisi le gouvernement — on conceit, dis-je, que le Comité ait laissé dormir le mémoire de Birn.

Lui, pendant ce temps-là, s'impatience. Le 15, n'ayant reçu aucune réponse, il prit le parti d'adresser une lettre personnelle à l'un des membres du Comité de S. P., Héroult de Séchelles.¹ Ce personnage est si connu que je n'ai rien à dire de lui, si ce n'est que Birn avait peut-être, pour lui écrire ainsi, un motif tout particulier. Je

1. D'Heylli. Mémoires de Langens, p. xxx et xxxi, fragment de la lettre.

ne serais pas étonné qu'il y eût entre eux quelques lointaines relations de parenté¹. A défaut de ce motif, Biron en avait sans doute un autre, probablement l'amitié d'Hérault avec Danton qui paraît avoir soutenu le général en plusieurs occasions antérieures.

Biron écrivit donc à Hérault. D'Heylli a publié un fragment de la lettre. Il est fâcheux qu'il ne l'ait pas donnée tout entière et ne dise pas où il l'a prise. La surprise que'elle figure dans l'édition des mémoires de Langum par Lacaze (1858), que j'ai manquée dernièrement encore. Cette lettre est très fine. Biron y proteste avec énergie contre la manière dont il est traité. Son emprisonnement est arbitraire. Si on n'y met pas un terme il se plaindra publiquement.

Hérault essaya-t-il quelque démarche en faveur des prisonniers? C'est peu probable. Son influence, celle de Danton, s'évanouissaient de jour en jour, et Biron restait le maître au ministère de la Guerre. Si Hérault destina une intervention, tout ce qu'il obtint, c'est que Biron serait transféré de S^télagie à l'abbaye, à quoi il ne gagnait rien, car S^télagie passait pour une prison plus dure que les autres.

Compagnons de captivité. — En même temps que Biron se trouvait à S^télagie m^{me} Roland. — Voir à ce sujet la note relative aux lettres de M^{me} Roland, édition Perraud, et ce qui y est dit du projet de lettre à Montané. Je rappelle à ce propos l'erreur de Wallon, Tribunal Rév^u, II, 503, qui indique que Biron aurait été enfermé à l'abbaye dès son arrestation, et l'erreur de Perraud qui, voulant rectifier l'erreur de Wallon se commet une autre, en prétendant que Biron était encore à S^télagie le 11 Sept., date de la lettre à Montané. Le 11 Sept. Biron était sûrement à l'abbaye depuis une semaine au moins. — Biron aurait aussi rencontré à S^télagie mistress Elliott (Voir la note sur les mémoires de cette dame). Son assertion est inacceptable à cause des dates.

1. Hérault était fils du lieutenant de police de Louis XV. Ce lieutenant de police était le beau-frère du président de mesnieres dont j'ai eu l'occasion de dire de vive voix quelques mots. Or le président était proche parent des Crozat et le même de Biron était une Crozat.

On a vu, par la note précédente, ce qui s'était passé à la Convention les 5 et 6 nivôse an II (25 et 26 décembre) 1793]. Le 5, l'assemblée, adoptant le projet de décret de Robespierre, avait ordonné que Dietrich, Custine fils, Biron, etc., ainsi que les militaires prétendus complices de La Fayette, Dumouriez ou Custine, seraient traduits sur le champ au tribunal révolutionnaire. Seulement le lendemain 6 elle avait rapporté ce décret. De sorte que Biron se trouvait replacé dans sa position antérieure, celle d'un suspect simplement dénoncé et non accusé.

Mais Fouquier-Tinville n'avait pas perdu un instant. Le 5 au soir — ^{le 6} ~~le 6~~ dans la matinée, avant que la Convention eût annulé son décret — il avait mis en branle la formidable machine, et les choses dès cette époque allaient déjà d'un tel train, que le rappel du décret du 5 n'arrêta rien.

La procédure. — Pour comprendre ce qui suivit il faut savoir en bref comment fonctionnait la machine. La procédure devant le tribunal révolutionnaire emportait alors trois phases rapides, qu'on abrégia encore par la suite. Première phase. Sur réquisition de l'accusateur public, l'un des juges était d'abord chargé d'ouvrir une instruction sommaire; il entendait quelques témoins dans l'une des pièces voisines de la salle d'audience. — Ensuite, d'ordinaire le lendemain, un autre juge, à qui les déclarations des témoins avaient été remises, interrogeait l'inculpé en présence de l'accusateur public ou de l'un de ses substituts. Cette formalité accomplie, l'accusateur demandait l'acte d'accusation et le communiquait au tribunal qui par une ordonnance déclarait l'accusé de prise de corps, en prescrivant son dépôt à la Conciergerie, s'il n'y était déjà. L'accusateur assignait ensuite sans délai l'accusé, les témoins

à charge qu'il ^{depuis procès} choisissait lui-même, et les témoins à décharge que l'intéressé avait manifesté le désir de faire entendre. Le tout se faisait lestement. En général le soir même ^{de l'interrogatoire} tout était fait et l'affaire inscrite au rôle de l'audience ^{du} pour le lendemain. — Alors commençait la troisième phase; les débats publics: interrogatoire, auditions des témoins, réquisitoire, défense, résumé du président. Les jurés se retiraient dans leur chambre (pas toujours) pour délibérer. Restés dans la salle ils opinèrent à haute voix, chacun ayant le droit de motiver son verdict. Si l'accusé était reconnu coupable de fait et d'intention ^{la peine de mort} (à la fin de 1793 on n'était toujours condamné à mort; il y avait des acquittements, des condamnations à des peines moindres que la mort, des mises en détention jusqu'à la paix), le président, après avoir invité l'accusé à s'expliquer sur la peine, se consultait avec les juges ses assesseurs et prononçait la condamnation.

^{de l'interrogatoire de la juge}
Les opérations exigeaient la présence de l'accusé au Palais de justice, c.-à-d. à la Conciergerie. Il y avait dans cette prison deux sortes de détenus, d'abord ceux qui étaient en jugement, puis d'autres beaucoup plus nombreux qui se trouvaient enfermés là à titre de suspects et attendaient. Si l'individu que l'accusateur faisait mettre en jugement n'était pas déjà à la Conciergerie, s'il était dans une autre prison, les gendarmes l'allaient chercher.

Brutus fut à la Conciergerie. —

Diétrich et Birn étaient à l'abbaye. (Je ne sais où se trouvait le jeune Custine). Dans la journée du 6 probablement on les fit venir à la Conciergerie. En tous cas ils y étaient le 7 (27 décembre), jour où on les interrogea.

Sur le brefayan que Biron fit à la Conciergerie avant de paraître au tribunal, nous avons un témoignage. Bengerot était là comme suspect. Il échangea avec le généré quelques mots qu'il rapporte incidemment. Biron ne se faisait pas d'illusions, et d'ailleurs il en avait assez. "Le courage de la plupart de ceux qui ont péri dans ces derniers temps, raconte Bengerot, se composait pour beaucoup du contentement d'arriver au terme de leurs souffrances. "Il y a long temps que ces gens-ci m'ennuient, me disait Biron; "ils vont me creuser le cou; mais du moins tout sera fini." Bengerot m'a dit.

L'enquête. — Le 6 nivôse (26 décembre), pendant que le juge Denigot
informait cette Dietrich, son collègue Delicq informa cette Biron. Le Delicq était
un homme de 52 ans, ancien président de l'administration de la Marne, ancien député à la
législative, qui avait été nommé juge au tribunal révolutionnaire le 17 août 1792: la
mentalité de l'emploi, mais sans excès. Il fut, après les thermidor, englobé dans les poursuites
dirigées contre Fouquier et les juges du tribunal; on l'acquitta (17 floréal an III - 6
mai 1795). Il recueillit quelques dépositions contre Biron, celles de La Chevadière, président
de département de Paris, de Monoro, administrateur de Paris, et de Choudieu, représentant
de Maine et Loire à la Convention. Ces gens étaient des gâtés, de la bande Rognon,
Rousin et autres. Monoro périt ^{plus tard} 4 mois plus tard avec les Hébertistes. Choudieu (1760 -
1838), député de Maine-et-Loire à la Convention, chargé Biron à Paris. C'était un
ancien gendarme de la maison du roi, devenu plus tard substitut au président d'Angers,
un écorché, alors montaiguard ardent, qui se fit de cette d'arrestation lors de l'insulte
du 12 germinal (avec Dilland, Varennes, Barère et Collot, etc.), mais qui dans la suite mit
beaucoup d'eau dans son vin, car il se fit prescrire au 18 fructidor.

—

La procedure.

La procédure.
Transport à la Conciergerie. - La procédure de jugement devant le tribunal révolution-
 naire comportait ^{alors} ~~encore~~ trois phases qu'on abrégea par la suite. L'un des juges était d'abord charg^é
 d'organiser d'une instruction sommaire; il entendait quelques témoins. Ensuite d'ordinaire le
 lendemain, un autre juge interrogeait l'accusé; après quoi l'accusateur public rédigeait
 l'acte d'accusation, ^{la forme unique à} ~~et assignait~~ l'intéressé, ^{et assigne} ainsi que les témoins, ^{les assignait lui-même.} ~~généralement par le jour~~
 du jour suivant. Alors commençait la troisième phase, les débats publics: interrogatoire, audition
 des témoins, réquisitoire, défense. ^{Les jurés se retiraient pour délibérer (pas toujours).} ~~Le président, après~~
 l'avoir invité l'accusé à s'expliquer, ~~se contentait avec les~~ ^{les jurés} ses assesseurs les juges et prononçait la condamnation.
^{Après la lecture} ~~Le procureur accusait au tribunal~~ ^{le décret du} ~~le procureur~~ ^{de l'encre} ~~le procureur~~ ^{était dicté}
 et pron. ~~Le décret~~ ^{Le décret} ~~était dicté~~ ^{était dicté} ~~était dicté~~ ^{était dicté} ~~était dicté~~ ^{était dicté}
 était dicté à l'abbaye avec Arson. ~~Le 25~~ ^{Le 25} le juge Denizot ~~prononçait la condamnation~~ ^{prononçait la condamnation}
 le même jour probablement dicté ~~passa de l'abbaye à la Conciergerie.~~ ^{passa de l'abbaye à la Conciergerie.} ~~Le 27~~
 il était interrogé par le juge Foucault; le 28 il comparait et s'entendait condamner à mort.

~~comme conspirateur, protecteur des émigrés, etc. (Wallon, Trib. rev. de Paris, II, 297-301).~~

~~Le même jour ai Denigat enquêtait contre Dietrich, un autre juge, Deligé a
procédé à la même formalité contre Brün.~~

~~On a su. Sur le t^{er} au de Brün à la Cour, ^{avant son juge}, on a un
lunetaire. ~~Denigat~~ Denigat était d'avis dans cette prison. Il ennuie. - ~~Brün de l'autre prison.~~~~

"

L'enquête et l'interrogatoire (26 x 1/2) - ~~Compromis~~ Le 26 x 1/2, au p^{er} un jour de, tandis
que Denigat ~~contenait~~ venait y. d'après contre Dietrich, Deligé en ennuie d'après
contre Brün. C'était à Gabriel Deligé, 1 qui p^{er}
plus tard pour au ^{an} d'après. ^{La} t^{er} en
qu'il entret, p^{er} le comte Choudan, d'après de lui et lui,

L'enquête

L'interrogatoire (27 x 1/2). - Le l'en. Dietrich et Brün pour un enq^{er} après
le p^{er} pour le p^{er}, le l'en pour le p^{er} Subhyres. ~~Brün se défendit~~ L'interrog^{er}.
de Brün p^{er} : sur la r^{er} au de l'ordonne; sur son après = l'en de l'ordonne / et. Brün
de l'ordonne p^{er} = p^{er}.

Défenses:

L'ordonnance de l'enquête (28 x 1/2) Le l'en d'après enq^{er} et p^{er} ennuie.

amg pour effiner que Paris n'est entre pas de la pigo l'altitude ~~est~~ d'origine
et parvenant que lui fait le camp de l'ouest de Paris. (II. 493).

Decevoir dit: " M. de Paris vient au nord de l'est au des plus 92 m d'W.

Biron condamné à mort.

Les 6 et 7 nivôse (26-27 décembre 1793), pendant que se poursuivait la procédure contre Biron, Fouquier poursuivait parallèlement l'affaire Dietrich. Les deux instructions étant au point le 7 dans la soirée, Dietrich fut assigné à comparaître le lendemain 8 devant le tribunal, et Biron le surlendemain 9.

On n'en était pas encore au système des "journées", qui amènerait pile-mêle devant les juges des individus accusés de crimes très différents. Le cas de Dietrich et le cas de Biron n'avaient aucun rapport et il y avait beaucoup de témoins à entendre. Fouquier fit en conséquence séparer les deux affaires. Le 8 Dietrich fut condamné à mort. Le 9 Biron à son tour "monta au fauteuil".

Audience du 9 nivôse. — L'audience du 9 (29 décembre) s'ouvrit à 9 heures du matin. Herman présidait, assisté des ^{juges} Deléage, Ragmey et Masson. Il y avait cinq jurés. Le substitut Lescot-Fleurist occupait le siège du ministère public. L'accusation avait fait citer dix témoins à charge. L'accusé de son côté avait appelé quatre témoins à décharge, dont on n'a pas les noms et qui peut-être ne parurent pas. Biron interrogé, on entendit cinq témoins, puis l'audience fut suspendue. On la reprit à cinq heures et apparemment on épuisa les témoignages. Mais il ne fut pas possible de terminer le soir même. Le tribunal renvoya la suite des débats au lendemain.

Audience du 10 nivôse. - Le lendemain était un décadi, le dimanche du calendrier républicain. Il n'était pas d'usage que les juges siégeassent le décadi. De plus on devait célébrer ce jour-là, dans toute la France, une fête patriotique à l'occasion de la prise de Toulon. A Paris, d'après un programme adopté par la Convention le 7 sur le rapport des peintres David, la fête comportait une procession des autorités publiques, qui escortaient par les rues de la capitale quatorze chars de triomphe, dont chacun symbolisait l'une des armées de la République. Néanmoins le tribunal résolut de s'asseoir. Il était évidemment pressé d'en finir.

L'audience eut lieu dans la matinée. Elle ne dura pas longtemps, puisque à dix heures tout était terminé.

Il est probable que cette fois il n'y avait plus qu'à entendre les plaidoiries et à prononcer le jugement.

Le réquisitoire ne dura jamais que quelques instants. Le défenseur La Fontaine eut ensuite la parole. Les plaidoyers étaient encore plus courts que les réquisitoires, car on ne le voit par Cury de Chauveau pour la Reine et par Charlotte Corday.

Le président posa aux jurés la sempiternelle question "de la conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République". Les cinq jurés estimèrent unanimement que Biron était du complot. L'un d'eux, l'ex-marquis d'Autonelle, profita de l'occasion pour tourner contre les ci-devants, les prêtres et les rois. Et

homme abusait manifestement; tout le monde avait hâte d'aller voir la procession. Biron lui-même eût peut-être contemplé sans déplaisir les 14 chars de triomphe.

Le substitut ayant requis l'application de la peine portée contre toute manœuvre ou intelligence avec les ennemis de la France, le tribunal prononça: la mort. — Confiscation des biens (!) — Exécution dans les 24 heures. — Publication, affichage, envoi aux annales.

Attitude de Biron. — Faut-il ajouter foi au récit du correspondant de Mallet du Pan, dont j'ai parlé ailleurs? Est-il croyable que Biron ait refusé de répondre aux juges ou leur ait répondu que par des impertinences? Le procès-verbal d'audience permettrait seul d'éclaircir ce point. Mais a priori il est bien peu vraisemblable que l'accusé l'ait pris sur ce ton avec le tribunal. Son procès n'aurait pas duré deux jours. Ce qui est possible c'est que Biron ait haussé les épaules, comme il l'avait fait à son interrogatoire du 7, devant l'accusation d'orléanisme ou les leçons de stratégie que prêtendient sans doute lui donner le comédien Grammont, l'imprimeur Monro et l'ex-quinisme du roi, Chardieu.

"M. de Biron, dit Beauchieu, reçut son arrêt de mort avec la plus grande indifférence; il conserva l'air serein, si tant, plein de grâce qui l'accompagnait toujours et l'avait fait considérer comme le plus aimable et le plus courtois des seigneurs français." Ceci doit être la note juste.

Mémoires sur la Révolution française par Madame Elliott, traduits de l'anglais
par le comte de Baillon. - Paris, Lisy, 1^{re} éd. 1861; 2^e éd. 1888, in-18.

Les mémoires ont paru à Londres en 1859. Ils ont été publiés par un certain Bentley,
qui affirmait avoir eut^é ses mains

Ces mémoires ont paru à Londres en 1859. Ils ont été publiés par un certain Bentley, qui affirmait en posséder l'original, résigné par mistress Elliott en personne en 1801. C'est dans ce volume qu'est rapportée, pages 123-24, la conversation dont je parlais au commencement de ce mois, la conversation avec Biron sur la condamnation de Louis XVI. Mais Biron y est mentionné en bien d'autres passages : pages 14. 15. 26. 118-20, 162. 163. 165. 166. 196. 208. Il est naturel qu'il soit aussi souvent cité. Biron était l'un des intimes du duc d'Orléans, et mistress Elliott, qui avait été l'amie de ce prince après avoir été celle du prince de Galles, était restée en relations étroites avec Egalité et son entourage.

Ouvrages à consulter.

Madet du Pass. Arch. Bonnes
 Madame Schott.
 Duchesse de Montpensier.
 Richelieu (Jeanne)
 d'Armet.
 Lett. du M^{re} de Montpensier.
 Lett. de Montpensier.

- Poldavin.
- Villamain (Narbonne)
- Comptons de Wallon.
- Chassin.
- Romet.
- Talleyrand.

Langues.

La plus belle place du royaume. Bonnes.
 Rue de Bonnes et de Langues. "
 Carrière milit. m^{re}. "
 Gouvernement de Langues. "
 Les ordres du Roi. "
 La mine de Langues. "
 Voyage à Berlin. "
 Le duc de Gontaut. "
 Le m^{re} de Gontaut. "

La ferme de Langues.
 Ed. des m^{re} de Langues.
 Obs. 1/2 m^{re} de Langues.

Famille et amis.

Le duc de Fleury. Bonnes
 Le duc de Corigny.
 Le marquis de Corigny.
 Le comte de Corigny.
 Le chevalier de Corigny.

Le comte de Fleury

Bien.

Bien et l'arrêté de l'Orléans Bonnes.

M. de Bonnes et de Bien.

Arrêtés.

Dit de la présentation.

Mise en application.

Fugues.

Mort de Bien.

A.

- B.

- C.

- ~~Seedling~~ -
Talleyrand.
~~Mr. Aubert~~ -

1. ~~Prinzip der Dichtung & Gedicht.~~
2. ~~Mein. die Idee der Dichtung.~~
3. ~~d. Gedicht. - many of them.~~
4. ~~Voy. in Paris.~~
5. ~~Causes der Dichtung.~~
6. ~~Von Pöbeln (Industrie).~~
7. ~~Prinzip der Pöbel-Magazine.~~

Curtis file

est interrogé le 12 novembre -
à la suite de la lettre de M. de
(1-10-1879) - Causin -
le 3 janvier. Il compare avec l'original.
Le 14 janvier -

Mallet dit :

"D'un second point de
de vue et au 201 - II - 493.
il n'est plus à la même
la chambre - "

"J'ai été appelé à
à la suite, à la suite
à la suite - "

J. B. Causin,
Causin, 10, 101-02

"Ha subi son jugement
à 11 mois ~~est~~
au moins -"

Moultures - du 15 nivôse
au II (janv 96)
p-426.

Liste des oeuvres du livre -
avec explication - du II au 14 livr -)

Prins, tout
gratuitement (du 21 x 2 95.
Comm. III - p
Les autres pls -
Les Livres -

11 mois -

Wolton - II - 309 -

"Il fut exécuté à l'antre
31 x ⁶ ~~u~~ "
⁶ ~~ant. n. b.~~ ~~AA~~ - AF. II - 48 - n° 116.

Gutenberg (de l'Yonne)

(Distribution de la brochure - 1837)

Notre H. Larigou - ~~de la~~

Les livres nouveaux.

1. Description - les livres, la bibliothèque.

2 - Les livres qui se trouvent dans la bibliothèque -

Du Lac. Le glaive vengeur de la République
française ... Paris, an II, 8°. (sans prob.)

P. 163. Armand Louis
Dumas a été condamné à la
fin de mort le 10 nivôse et exécuté
le lendemain.

Dumas dans la moralité à l'égard
du drapeau un grand idéal de ses sentiments
obligés, est cependant au des deux condamnés,
qui sur

164 l'échaffaud et ~~(ait)~~ chantant
au moment où l'on a à dire et
applaudi à la sentence de mort.

Les Dumas avaient écrit déjà jéré
sur l'échaffaud sur Henri IV.
Le drapeau en - elle donc l'apogée
Constant de cette petite ingrate
et Oursinelle? "

Dict. de la littérature.
Langue. 2^{me} Suppl. de (1^{er} an)
p. 172, to. 12..
"Heureux au moment futur
le sang pour, l'opacité de
que l'avis constant meurt
~~survivre~~ durant la coupe d'attente."

C'est tout (2^e ed.)

Water. Winter water.

Driscot. II. 167-168.

Trusty

Chapman - Jargabur - (1736)

941 - 907.5

Fern

Driscot. 1736.

1. Chapman.
2. Driscot. 1736.
3. Chapman.
4. Driscot. 1736.
5. Chapman.
6. Chapman.

1. Chapman.
2. Chapman.
3. Chapman.
4. Chapman.
5. Chapman.
6. Chapman.
7. Chapman.
8. Chapman.
9. Chapman.
10. Chapman.
11. Chapman.
12. Chapman.

Roussel. Les Volontaires. Lettres
de Rim:

a Servan, 23 avr. p. 102

7 sept. 105

13 sept. 107.

à Pache. 7 nov. 108.

universelle et folatée
Biographie, ^{de} contemporains. , ou Notice
des hommes de bien vivants et de bons morts
d'après 1888... sous la direction de Rabbe
(Charles) - Paris, 1836 ^{vol. 1} ^{pl. 1}

to. 1. p. 402, (1836

Traduit le 1^{er} jour. 1794 d'après le text. orig. ..
(pour l'autre l'été).

4. Puisse-t-il se faire, il demande des huits
et de son blanc, et braver le ridicule
et l'écœurement qd. nous ont
de nous au l'échafaud.
Ces gens veulent être par la liberté,
il enlève de la machine avec le
système proposé d'incitations
pour à tout sacrifice personnel
et la gloire de son pays.

10 mivis

Wallon. ^{II.} 3of.

En entrant à la prison,
il vit deux prisonniers :

^{meur,}
C'est lui; si pars pour
le grand voyage.

1. Dietrich, Waller. — II. 294 301.

autres paves?

Spécialité - g avec - les autres - le. $PC(27 \times 4)$
n. 296. - de 6.

2. ~~Waller~~ à g h. Waller. 303.

3. Fugé - Signé de jgs. d. Chm., II.

4. Fluvial - à ind. g.

5. Fémur. Waller. Chm., Mamm., ^{Revue à un des bps - Gammes} Thiers, Riches, G. 44
Il faut voir la notice sur. p. 26.

1. Fête publique. —
Membres. —
nombre de 11 individus. n. 101 - p. 406.
Supplément fait le 9th - par J. J.
Supplément dans la 5^e notice adoptée, p. 371. n. 102
Plus de 100 h. 7, n. 108, p. 395 h. 108.

2. Membre, jgs. - à 10 h. —
106. } paves. g h. - p. 426
à ann. - les ~~autres~~ Gammes -
Membres... a été de 100 h.

3. Membre à charnière, jgs. — 360 - 61, II
des h. de 100 h. à l'ap. de 100 h.
n. 104. — Waller. 303 n. 14.

4. Membre à charnière. Chm. - 363. — Waller. 303 n.
Lb. 41. 364 43. Notice de 16 paves - n. 8°
sup. de 100 h. n. 104.

1. ~~Notice~~ Notice de 100 h. II. 493.

2. ~~Notice~~ - d. 7. Chm.

3. ~~Notice~~. Membre à charnière, des h. de 100 h. —
dans 1801 - 1802, Gammes. 303.

Contin. p. 24.

Reçu par - Guérin - Lefr. Lott, (1830)
10. 629. 1821. 1822
Mémoires du duc de Langue.

Reçu par - Guérin - Lefr. Lott - 11. 23. 914. - . -
(1821. 1822. 1862.)

Il y a, sans erreur, quatre éditions de cet ouvrage, savoir :
in-8° et 1822. 2 vol. 18,

1821. - Mémoires de M. le duc de Langue, Paris, Vasson l'aîné, 1821,

1822. - Paris. - 2 vol. 1822
in-18,
2^e

~~1855. -~~

Longue durée de l'œuvre (1747-1783), publiés
1858. - Paris, Poulet-Malassis, in-12
et etc. Paris. 1858. 8° 4^{fr}. Paris, Poulet-Malassis et de Broise, in-12. 4^{fr}
1862. Paris. 2 vol. in-18. Coll. Barne. - 4. 2^e
1880. - Mémoires du duc de Langue, édition complète, présentée
d'une étude des Langue et des mémoires par Georges D'1^e cyllé. Paris, 1880, in-16.
Barne.

18.

(Collection D'1^e cyllé Paris)

Paris, le 191

Il faut faire grand de ce grand parmi les chrétiens. Ils sont nombreux.

François - Joseph de Chénod, né à Hémerville,
Lorrain, attaché au V. de la rue de la Harpe -
par son père François 1^{er}, q^u de la Harpe (1738)
époux de Marie - Thérèse et p^{re} d^u l'Empire -
neveu d'Étienne de Hémerville, neveu d'un des d^u l'Empire,
fils d'un de ses frères, à qui il a hérité le nom de Hémerville
en 1722.

Elme François
né le 24 juin 1719 - mort le mai 1785.
d^u la rue de la Harpe en 1759.
une de ses sœurs, née à la rue de la Harpe.
né de l'off. 1758. en 1758.
par son père -
d^u la rue de la Harpe en 1770.

(Carole de Langue par son père)
au V. de la Harpe.
la Cadette de la Harpe.
Louis François né en 1770.
(Car d'enfant)

Son neveu par alliance Claude
Antoine Gabriel, né le 26 avril 1760, (Antoine de la Harpe)
mort le 28 - 1838, d^u la rue de la Harpe en 1786. (Antoine de la Harpe)
après la mort de son père en 1785. en l'art. 1^{er} de la Harpe.
fils de son père - l'un de ses frères - mort le 1838.
1838

une de ses sœurs -
d^u la rue de la Harpe en 1762.
né le 15 août 1712.
né de la Harpe, fils de son père.
mort le 15 nov. 85.
Cesare Gabriel de Chénod
d^u la rue de la Harpe, fils de son père.
né de la Harpe en 1782.

C'est le père de

Jacques de Chénod.
p^{re} d^u la rue de la Harpe -
né le 11 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 11 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 11 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 11 sept. 1774.

Joseph de Chénod.
né le 11 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 11 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 11 sept. 1774.

fils de
Claude Antoine
Chénod, né le 15 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 15 sept. 1774.
époux de Marie - Thérèse
né le 15 sept. 1774.

V. de Chénod
né le 18 août 1735.
né de la Harpe, fils de son père.
né de la Harpe en 1788.

Comte de Chénod Hémerville.
né le 15 sept. 1785.
(Ant. roy. de 1788: fils de la Harpe)

Comte de Chénod Hémerville.
né le 6 août 1756, né de la Harpe, fils
de la Harpe, d^u la rue de la Harpe.

Renard - Lise - Louis de Chénod
fils de César Gabriel de Chénod.
18 janv. 1735 - 91

Antoine César de Chénod, d^u la rue de la Harpe.
1756 - 1808 fils de son père.

Charles Raymond - Louis Félix de Chénod
d^u la rue de la Harpe.
1778 - 1841 fils de son père.

Charles - Louis - Hugues Théodore de Chénod - d^u la rue de la Harpe.
1805 - 1847.
fils de son père, fils de son père.
né de la Harpe, fils de son père.
né de la Harpe, fils de son père.
né de la Harpe, fils de son père.
né de la Harpe, fils de son père.

Situation de Biron

29 juillet — 30 décembre 1793.

Arrestation. —